



POLITIQUE
Michel Bissonnet retourne
à la politique municipale
Page A3



BRASSERIES
InBev avale Anheuser-Busch
pour 52 milliards
Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCIX N° 157

LE MARDI 15 JUILLET 2008

89c + TAXES = 1\$

BARACK OBAMA OFFENSÉ



TIMOTHY A. CLARY AGENCE FRANCE-PRESSE

VOULANT tourner en dérision des rumeurs accusant Barack Obama d'être un «musulman caché», une caricature en une de l'hebdomadaire américain The New Yorker a pourtant porté un dur coup au candidat démocrate aux présidentielles étatsuniennes. Jugée «offensive et de mauvais goût» par l'équipe Obama, la satire montre le candidat vêtu d'un turban et d'une djellaba qui tape amicalement dans les mains de son épouse Michelle, représentée en militaire, arborant une coupe afro et un fusil en bandoulière. Nos informations en page B 5.

Pratt & Whitney lorgne aussi Mirabel

GÉRARD BÉRUBÉ
JEAN-JACQUES COULOMBE

Le choix de Bombardier consistant à retenir Mirabel pour sa CSeries pourrait faire des émules. Pratt & Whitney n'écarter pas non plus l'idée d'installer une usine devant accueillir la fabrication de son moteur de nouvelle génération. Ainsi, pendant que Bombardier répondait hier aux préoccupations des sceptiques au lendemain du lancement officiel de sa nouvelle famille d'aéronefs, le motoriste a indiqué pour sa part qu'il regarde sérieusement en direction de cette ville située au nord de Montréal et abritant un site aéroportuaire.

Le président et chef de la direction de Pratt & Whitney, Alain Bellemare, a profité du dévoilement hier de nouveaux moteurs, au Salon aéronautique de Farnborough, en Angleterre, pour évoquer l'idée d'emboîter le pas à Bombardier et d'installer une usine d'assemblage à Mirabel. Selon les propos recueillis par La Presse canadienne, un des nouveaux moteurs, le PurePower PW800, «va être assemblé au Canada. On n'a pas encore décidé à quel endroit au Canada. Cela peut être à Mississauga, cela peut être à Longueuil, ou on a regardé la possibilité de Mirabel.»

La filiale de l'Américaine United Technologies mène des opérations de tests en vol à Mirabel. «On a annoncé la consolidation de nos efforts en vol à Mirabel, donc, on regarde les alternatives en ce moment. Mais on n'a pris aucune décision», a souligné M. Bellemare.

Outre le PW800, qui est destiné aux avions d'affaires et qui pourrait également intéresser Bombardier, Pratt & Whitney a présenté hier le PurePower PW1000. Ce moteur doit notamment être installé sur

VOIR PAGE A 8: MIRABEL

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux en page A 6

■ Autres textes sur le salon de Farnborough en page B 1

Secteur hypothécaire: train de mesures à Washington

FRANÇOIS DESJARDINS

À l'heure de ce qui s'apparente à une intervention d'urgence du gouvernement Bush, les troubles du secteur hypothécaire ont encore occupé le devant de la scène hier, avec une Réserve fédérale américaine (Fed) qui s'affairait à resserrer les pratiques de prêt pendant que l'investisseur milliardaire George Soros prédisait d'autres crises de la sorte.

Craignant la perte de confiance des marchés envers les deux géants du refinancement hypothécaire, Freddie Mac et Fannie Mae, Washington a annoncé dimanche soir qu'ils auront accès à une plus grosse marge de crédit auprès du ministère du Trésor et que le gouvernement pourrait acquérir des actions de l'un ou l'autre, au besoin. Ce plan nécessite toutefois l'aval du Congrès américain.

Douze heures plus tard, la Fed a renchéri. Pour mettre de l'ordre dans les pratiques de prêt — longtemps perçues comme une des raisons pour lesquelles le secteur immobilier a connu une croissance folle avant de s'écraser sous le poids des défauts de paiement — elle a annoncé une série de mesures interdisant aux banques certaines façons de faire.

La faiblesse des taux hypothécaires, l'apparition d'instruments financiers de plus en plus complexes sur les marchés et la popularité croissante des hypothèques exotiques — difficiles à comprendre et à paiements variables — ont permis aux banques de prêter massivement au cours des dernières années, tout en refilant leurs mauvais prêts à d'autres investisseurs. Les critiques affirment depuis longtemps que la Fed aurait dû agir plus tôt.

La Fed a annoncé hier qu'une banque n'aura plus le droit d'octroyer un prêt en omettant de vérifier que

VOIR PAGE A 8: WASHINGTON

Entretien avec le réalisateur de *Bienvenue chez les Ch'tis*

Dany Boon, c'est son nom

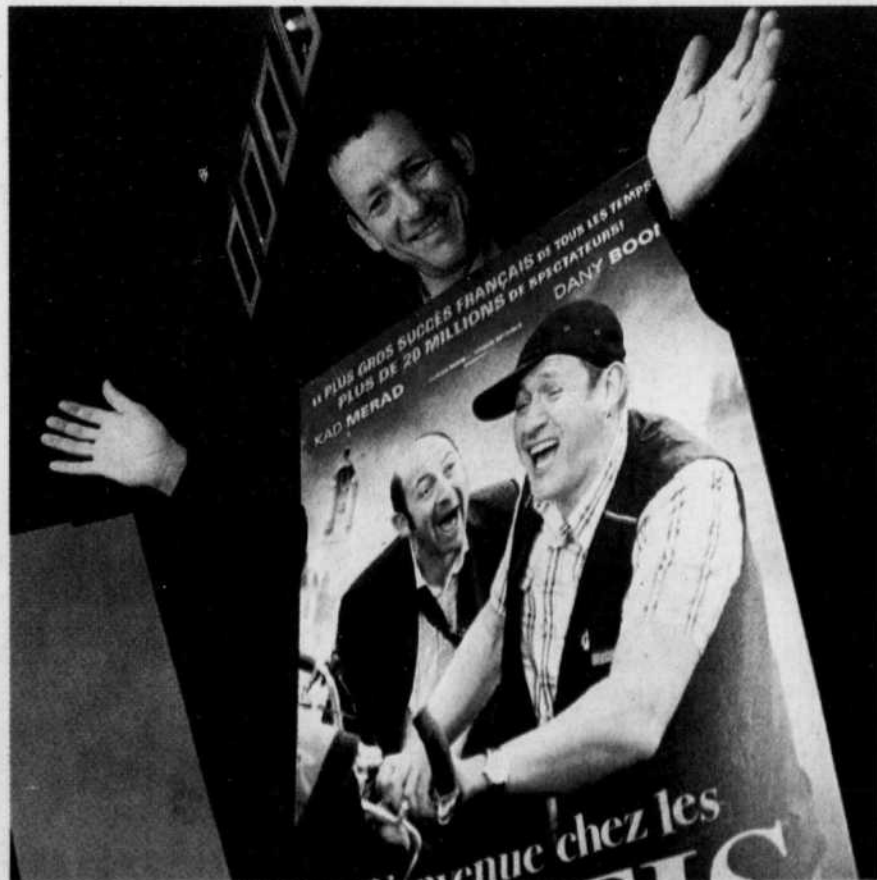
ANDRÉ LAVOIE

Depuis sa sortie le 20 février dernier, la France parle toujours français mais elle a vite adopté le ch'ti, ce langage coloré et délicieux propre aux gens du Nord-Pas-de-Calais. Un humoriste, acteur, scénariste et réalisateur, né dans la région et qui, depuis des années, démolit dans ses spectacles les préjugés tenaces qui entourent (encore) son coin de pays, lui a rendu un vibrant hommage dans *Bienvenue chez les*

Ch'tis. La lettre d'amour aux forts accents comiques de Dany Boon s'est tout à coup transformée en triomphe fracassant, en phénomène de société et en objet de fierté nationale.

En effet, il n'aura fallu qu'un peu plus d'un mois et un salutaire bouche-à-oreille pour que la petite comédie de Dany Boon, sur un cadre du service postal forcé d'aller travailler dans le nord de la France — non sans avoir magouillé pour tenter d'obtenir un emploi dans un bureau de la Côte d'Azur —,

VOIR PAGE A 8: BOON



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Dany Boon n'était pas à Paris, hier, pour recevoir sa Légion d'honneur en même temps qu'Ingrid Betancourt, mais bien à Montréal, dans le cadre du volet cinéma du festival Juste pour rire.



MOHAMED NURELDIN ABDALLA REUTERS

Le président soudanais Omar el-Béchir brandit la nouvelle loi électorale signée hier. Un mandat d'arrêt a été requis contre lui à la suite d'accusations de génocide au Darfour.

Crimes au Darfour

Le président soudanais inculpé de génocide

La CPI requiert un mandat d'arrêt international

Le nœud de la justice se resserre autour du président soudanais Omar el-Béchir. Hier, le procureur de la Cour pénale internationale de La Haye a inculpé ce militaire de carrière de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité commis au Darfour et a requis de la CPI un mandat d'arrêt international à son encontre.

Il s'agit de la première demande d'arrestation d'un chef d'Etat en exercice devant la CPI, seul tribunal permanent compétent pour juger les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les génocides. C'est aussi la première fois que des accusations de génocide sont portées devant ses juges.

VOIR PAGE A 8: GÉNOCIDÉ

■ Coup mortel porté à la paix au Soudan ou espoir de progrès ?, page B 5

INDEX

Annonces..... B 4	Idées..... A 7
Avis publics.. B 3	Météo..... B 6
Culture..... B 8	Monde..... B 5
Décès..... B 4	Mots croisés. B 6
Économie..... B 1	Sudoku..... B 3
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7



Nous produisons de la beauté

Rio Tinto Alcan, partenaire du Musée national des beaux-arts du Québec

Rio Tinto Alcan, le leader mondial de l'industrie de l'aluminium, produit bien plus que de l'aluminium. Avec un investissement de 350 000 \$ au Musée national des beaux-arts du Québec à titre de présentateur de la programmation de la saison 2008, dans le cadre du 400^e anniversaire de Québec, nous produisons aussi de la beauté. De la beauté présente partout dans chacune des expositions majeures du Musée avec Le Louvre à Québec. Les arts et la vie et Québec, une ville et ses artistes.

Oui, nous produisons bien plus que de l'aluminium.

Rio Tinto Alcan



ACTUALITÉS

JEUX OLYMPIQUES

Harper ne sera pas à la cérémonie d'ouverture

La délégation canadienne sera dirigée par David Emerson

Ottawa — Le premier ministre Stephen Harper résiste toujours aux pressions en refusant de confirmer sa présence à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, le mois prochain, à Pékin. La délégation canadienne sera dirigée par son ministre des Affaires étrangères, David Emerson.

Un communiqué du ministère des Affaires étrangères indique que M. Emerson «dirigera la délégation du gouvernement du Canada qui assistera à la cérémonie d'ouverture et aux Jeux olympiques de 2008» de Pékin et qu'il sera accompagné de la secrétaire d'État aux Affaires étrangères et aux Sports, Helena Guergis.

«Je suis extrêmement heureux d'assister aux Jeux et d'y appuyer nos athlètes», a déclaré M. Emerson, qui sera présent à Pékin du 7 au 11 août.

Dimanche, le ministre du Commerce international, Michael Fortier, avait déjà laissé entendre sur la chaîne CTV que Stephen Harper n'assisterait pas à la cérémonie d'ouverture des JO, tout en estimant que son absence n'aurait aucun impact sur les relations entre le Canada et la Chine.

Il serait «très naïf» de croire que l'amélioration des relations entre le Canada et la Chine puisse dépendre de la présence ou non de M. Harper à la cérémonie d'ouverture des jeux, avait-il déclaré en substance.

Qui y sera, qui n'y sera pas?

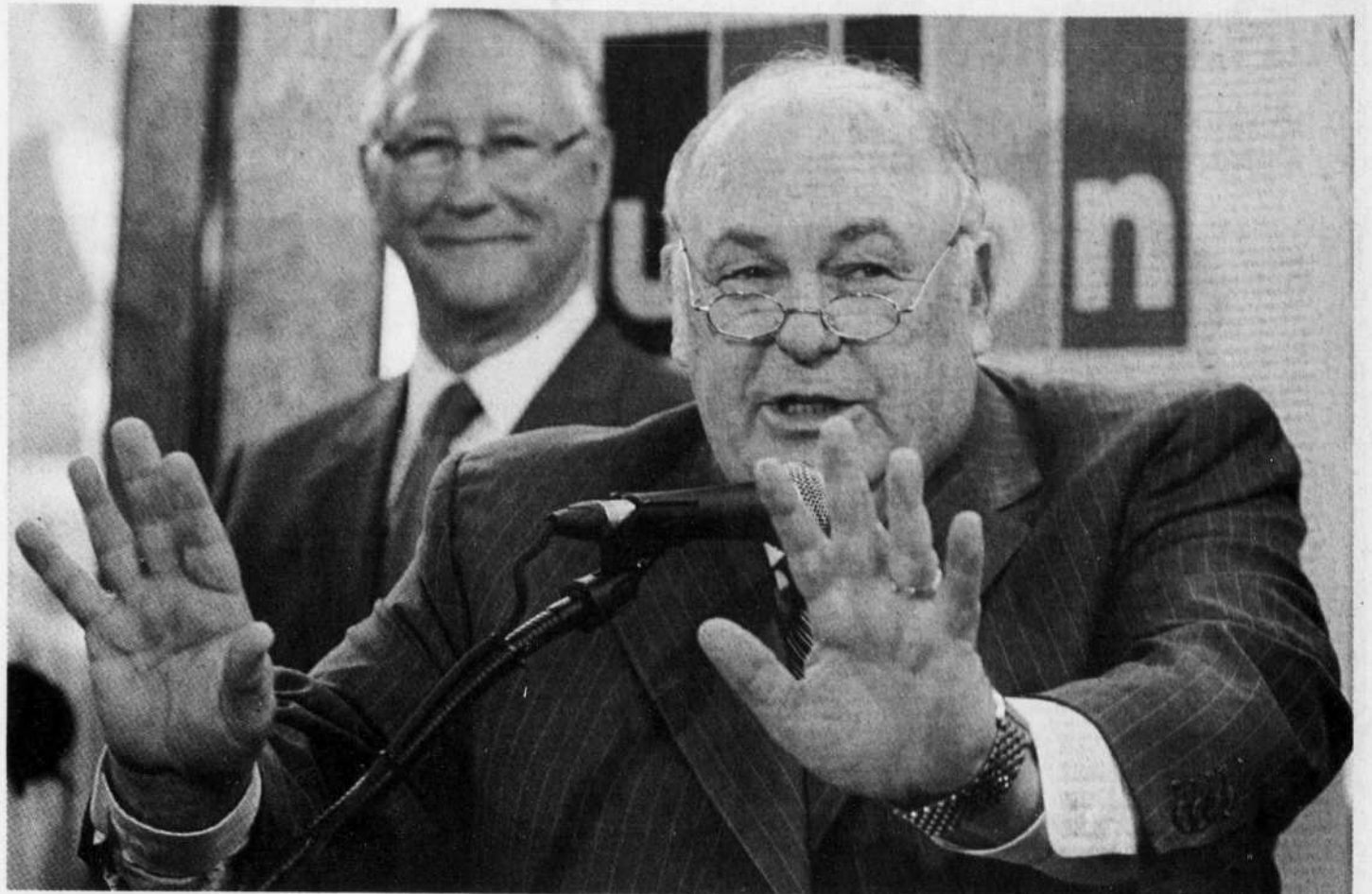
Au cours des derniers jours, le président des États-Unis, George W. Bush, qui a confirmé sa présence à Pékin, a indiqué qu'un boycottage de la cérémonie serait un affront au peuple chinois. Le président de la France, Nicolas Sarkozy, a aussi confirmé sa présence à Pékin, après quelques semaines de tergiversations.

Par contre, le premier ministre de Grande-Bretagne, Gordon Brown, et la chancelière allemande, Angela Merkel, brilleront par leur absence.

Le critique libéral en matière d'Affaires étrangères, Bob Rae, croit que l'absence de M. Harper coûtera cher au Canada. Il signale que la relation économique et politique entre la Chine et le Canada a mis du temps à s'établir et que la mentalité de guerre froide de M. Harper peut la détruire en peu de temps.

Le premier ministre canadien aurait discuté de la question des Jeux olympiques avec le président chinois Hu Jintao lors d'une rencontre tenue en marge du sommet des pays membres du G8, la semaine dernière, au Japon. Les Jeux qui suivront ceux de Pékin auront lieu à Vancouver-Whistler, en 2010.

La Presse Canadienne
Avec l'Agence France-Presse



Michel Bissonnet fut maire de Saint-Léonard de 1978 à 1981, à l'époque où la ville ne faisait pas partie de Montréal. Le poste de maire de l'arrondissement montréalais a été laissé vacant par le départ de Frank Zampino.

Michel Bissonnet retourne à la politique municipale

Le président de l'Assemblée nationale se présentera à la mairie de Saint-Léonard pour l'équipe de Gérald Tremblay

Après 27 ans de politique provinciale, Michel Bissonnet, le président de l'Assemblée nationale, revient à la politique municipale et tentera de se faire élire au poste de maire de l'arrondissement montréalais de Saint-Léonard, laissé vacant par le départ de Frank Zampino.

Il s'agit d'un retour aux sources pour M. Bissonnet, lui qui fut maire de Saint-Léonard de 1978 à 1981, à l'époque où la ville ne faisait pas partie de Montréal.

Il se présentera sous la bannière d'Union Montréal, le parti du maire de Montréal, Gérald Tremblay, qui n'a pas caché sa satisfaction d'avoir réussi à recruter un candidat de cette envergure lors de l'annonce, hier matin, à Saint-Léonard.

M. Bissonnet, qui est âgé de 66 ans, a cependant indiqué qu'il demeurera député de Jeanne-Mance-Viger afin de mener à terme certains dossiers dans le comté. Cependant, s'il est élu lors de l'élection complémentaire du 21 septembre prochain, il devra laisser son siège à l'Assemblée nationale puisqu'il n'est pas permis de détenir un double mandat.

De plus, son élection éventuelle entrainera un autre déplacement au sein même de sa famille:

son épouse, Yvette Bissonnet, conseillère municipale à Saint-Léonard, occupe le poste de mairesse par intérim depuis le départ de M. Zampino.

Michel Bissonnet a dit vouloir se rapprocher de ses concitoyens de Saint-Léonard. Il s'est présenté comme le candidat de la continui-

son épouse, Yvette Bissonnet, conseillère municipale à Saint-Léonard, occupe le poste de mairesse par intérim depuis le départ de M. Zampino.

Il se présentera sous la bannière d'Union Montréal, le parti du maire de Montréal, Gérald Tremblay, qui n'a pas caché sa satisfaction d'avoir réussi à recruter un candidat de cette envergure lors de l'annonce, hier matin, à Saint-Léonard.

M. Bissonnet, qui est âgé de 66 ans, a cependant indiqué qu'il demeurera député de Jeanne-Mance-Viger afin de mener à terme certains dossiers dans le comté. Cependant, s'il est élu lors de l'élection complémentaire du 21 septembre prochain, il devra laisser son siège à l'Assemblée nationale puisqu'il n'est pas permis de détenir un double mandat.

De plus, son élection éventuelle entrainera un autre déplacement au sein même de sa famille:

de l'opposition officielle, une tradition qui s'est maintenue depuis.

Selon les informations recueillies par *Le Devoir*, Michel Bissonnet trouvait éprouvant de présider l'Assemblée nationale dans un contexte de gouvernement minoritaire depuis 2007. Des tensions sont survenues avec des membres de sa propre famille politique qui n'ont pas toujours apprécié ses décisions. À mots couverts, certains libéraux ont reproché

au président de trop favoriser les partis d'opposition, qui détiennent tout près des deux tiers des sièges à l'Assemblée nationale.

L'automne dernier, Michel Bissonnet a dû demander à une dizaine de reprises à Jean Charest de retirer le vocable «girouette nationale» que le premier ministre avait employé pour désigner le chef de l'opposition, Mario Dumont. Le président avait décidé sur le champ d'ajouter le mot «girouette» au lexique des termes jugés «anti-parlementaires» et «blessants» qui n'ont pas leur place à l'Assemblée nationale. Le premier ministre, qui

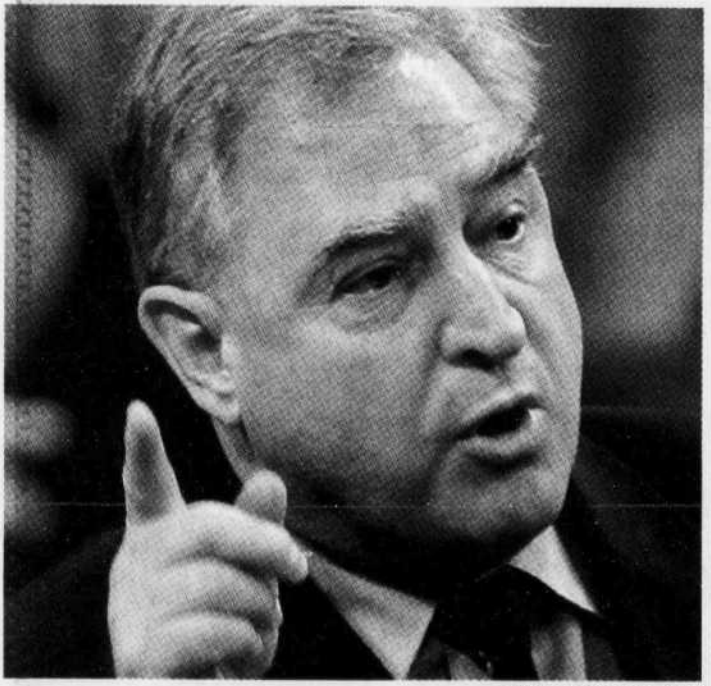
s'est étonné que ce mot soit frappé d'interdit, avait retiré ses propos de mauvaise grâce.

N'empêche qu'hier les libéraux ont salué le travail de M. Bissonnet. Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, a fait valoir que Michel Bissonnet avait réussi à conserver le respect et la confiance de tous les députés comme président de la législature.

Pour sa part, la chef péquiste, Pauline Marois, a qualifié le député libéral d'homme juste, équitable, rigoureux et exigeant. Elle a souligné que celui-ci avait réussi à adapter son travail pour assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée malgré l'élection d'un gouvernement minoritaire.

Le chef adéquate, Mario Dumont, a aussi rendu hommage au député de Jeanne-Mance-Viger. Il n'a toutefois pu s'empêcher de voir, dans ce départ, une certaine démobilisation dans l'équipe de Jean Charest, notant qu'il s'agissait du troisième député libéral à quitter ses fonctions en quelques mois, après Roch Cholette et Philippe Couillard.

La Presse canadienne
Avec Le Devoir



Le ministre des Affaires étrangères, David Emerson

COMLOT TERRORISTE

Dénouement partiel à Londres

Trois des huit accusés avouent avoir voulu faire exploser le Parlement britannique, mais pas des avions en plein vol

Un vaste complot terroriste pour faire exploser sept avions en plein vol, dont deux appareils d'Air Canada reliant Londres à Montréal et Toronto, a connu un dénouement partiel hier dans la capitale britannique.

Trois des huit accusés (Abdulla Ahmed Ali, Assad Sarouar et Tanvir Hussain) ont reconnu leur culpabilité à une accusation d'avoir projeté de faire exploser le Parlement britannique. Les trois hommes et deux autres coaccusés (Ibrahim Savant et Umar Islam) ont également avoué qu'ils avaient comploté en vue de commettre une nuisance publique, en réalisant des vidéos dans lesquels ils menaçaient de commettre des attentats à la bombe.

Sur l'essentiel, soit les accusations de complot pour meurtre, en liaison avec un plan machiavélique pour faire exploser en plein ciel des avions d'Air Canada, United Airlines et American Airlines, tous les accusés continuent de nier leur culpabilité. Un jury devrait se prononcer à ce sujet la semaine prochaine.

Le ministère public britannique a cependant indiqué que le but de leur action ne faisait pas l'ombre d'un doute. Les huit hommes voulaient «assassiner le plus de passagers civils possible dans le plus grand nombre d'avions possible», a dit hier le procureur Peter Wright.

L'affaire avait fait grand bruit des deux côtés de l'Atlantique, en août 2006. Les huit hommes projetaient de monter à bord de sept vols quotidiens entre l'aéroport londonien de Heathrow et les villes nord-américaines de Montréal, Toronto, Chicago, New York, San Francisco et Washington (D.C.).

Dans ces avions occupés par 241 à 285 personnes, ils envisageaient de faire détonner des explosifs à base de peroxyde d'hydrogène dissimulés dans des bouteilles de boissons gazeuses. Les présumés terroristes avaient même pensé à injecter les matières explosives au moyen d'une seringue afin de préserver intact le capuchon des bouteilles.

Certains des accusés avaient enregistré au préalable des vidéos dans lesquelles ils annonçaient leur intention de mourir «en martyrs» pour la cause de l'islam.

Deux des accusés, Ali et Sarwar, ont prétendu en cour qu'ils voulaient au contraire commettre des attentats de petite envergure, sans faire de victimes, contre le Parlement et des raffineries de pétrole, afin d'attirer l'attention sur un film de propagande anti-occidentale qu'ils tournaient.

Le Devoir
D'après Associated Press et la BBC

EN BREF

Une solution pour les bonbonnes de propane

La problématique du recyclage des bonbonnes de propane de une livre à remplissage unique, très utilisées en camping, vient d'être résolue dans les parcs nationaux du Québec et les centres touristiques gérés par la Société des établissements de plein air du Québec. Tous ces campings seront dorénavant équipés de bacs de récupération spécifiques pour ces bonbonnes. Grâce à la participation d'une entreprise privée, Gaz Propane Rainville, de Granby, ces bonbonnes seront collectées, le gaz résiduel sera récupéré et le métal, recyclé. Considérées comme des matières domestiques dangereuses, ces bonbonnes, à la suite de leur utilisation, se retrouvaient en très grande majorité dans les poubelles ou alors dans la nature. Seuls certains écocentres du Québec acceptent ces bonbonnes. Le projet-pilote annoncé hier permettra au contraire de disposer adéquatement de celles-ci dans les campings visés. On prévoit ainsi récupérer environ 50 000 bonbonnes cette année. — *Le Devoir*

Du porc dans les banques alimentaires

Québec — Québec débloque finalement une somme de 400 000 \$ pour permettre le transport et la transformation de 300 000 kilos de viande de porc au profit des banques alimentaires. Cette viande est rendue disponible grâce au Programme fédéral de réforme des porcs reproducteurs. Le programme couvre l'abattage des animaux, mais pas les

coûts de transformation. Le président de l'Association québécoise des banques alimentaires et des moissons, Richard Décarie, estime que cette aide financière exceptionnelle est la bienvenue. Cette viande permettra d'offrir des repas à des milliers de personnes bénéficiant des services des 18 banques alimentaires régionales et des quelque 1000 organismes d'aide alimentaire du Québec. La mise en place du programme fédéral vise à faire diminuer le cheptel de 150 000 porcs de reproduction. Cette diminution représente 10 % de l'inventaire canadien. — *La Presse canadienne*

Grève illimitée au Regency Hyatt

Les employés du Regency Hyatt, l'un des plus gros hôtels de Montréal, ont voté hier à l'unanimité le déclenchement d'une grève générale illimitée. Avant de tenir ce vote, les 280 employés de cet hôtel de 605 chambres, situé non loin de la Place des Arts, avaient débrayé de façon sporadique pendant l'équivalent de quatre jours de grève. Par ces moyens de pression, le syndicat souhaite faire progresser les négociations entourant le renouvellement de leur convention collective et exige notamment une réduction de la charge de travail des employés, des contrats de travail de trois ans assortis d'augmentations salariales décentes et une amélioration du régime de retraite. Par ailleurs, les salariés du Holiday Inn de Longueuil se sont prononcés hier en faveur d'une banque de 72 heures de grève à employer au moment jugé opportun. Les syndicats de cet hôtel de 142 chambres est le douzième qui poursuit actuellement des négociations dans le but d'adopter un tel mandat. — *Le Devoir*

ROLEX

SERVICE

POUR GARDER VOTRE ROLEX EN PARFAIT ÉTAT DE FONCTIONNEMENT, NOUS VOUS CONSEILLONS D'EFFECTUER UNE RÉVISION COMPLÈTE TOUTS LES CINQ ANS.

Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

630-A RUE CATHCART MONTRÉAL, CENTRE VILLE
(514) 866-3876

LES ACTUALITÉS

FÊTE NATIONALE FRANÇAISE

Sarkozy met Betancourt en vedette

Le président a repoussé les critiques et la grogne de l'armée autour de la présence du Syrien Bachar el-Assad

Paris — Ingrid Betancourt a été la vedette, hier, de la fête du 14-Juillet à l'Élysée, où elle a reçu la Légion d'honneur des mains de Nicolas Sarkozy.

«Le soleil qui brille... Carla... Vraiment, c'est une belle journée». Nicolas Sarkozy ne cachait pas sa satisfaction à son retour du défilé militaire sur les Champs-Élysées. Le président était «content» d'avoir bouclé l'éprouvante «séquence» des 10 derniers jours: la libération d'Ingrid Betancourt le 2 juillet, le début de la présidence de l'Union européenne, le sommet du G8 au Japon et surtout le lancement sans anicroche de son Union pour la Méditerranée, dimanche, en présence d'une quarantaine de chefs d'État. «C'était une merveilleuse chose accomplie par mon mari», a soufflé Carla Bruni.

Ravi de la «bonne ambiance» ayant régné à son sommet, M. Sarkozy pense avoir cloué le bec à ceux qui lui reprochaient d'avoir invité le Syrien Bachar el-Assad au défilé du 14-Juillet. La lecture de la déclaration des droits de l'homme par le comédien Kad Merad au début du défilé, «c'était la meilleure réponse à tous ceux qui avaient voulu polémiquer», a confié M. Sarkozy. «Il ne faut pas lire ce texte entre soi, il faut le lire à ceux qui ont besoin de l'apprendre.»

Même le malaise dans les armées n'a pas troublé la bonne humeur du chef de l'État. «Il n'y a plus aucune grogne. Tout ça, c'est de la mousse», a-t-il fanfaronné.

Cérémonie pour Betancourt

Après un dernier déjeuner avec les invités du sommet à l'Hôtel Marigny, M. Sarkozy a poursuivi la fête dans le parc de l'Élysée, où 8000 privilégiés, dont



Le président français Nicolas Sarkozy serre la main de son homologue syrien, Bachar el-Assad.

un millier venus des neuf départements riverains de la Méditerranée, avaient été conviés au traditionnel garden party.

L'année dernière, Nicolas Sarkozy était l'objet de toutes les attentions, deux mois après son élection. Pour son deuxième 14-Juillet, il a partagé la vedette avec Ingrid Betancourt.

Le chef de l'État a remis la médaille de chevalier de la Légion d'honneur à l'ex-otage franco-colombienne, lors d'une brève cérémonie tenue sur le perron côté jardin.

Ingrid Betancourt «a été un exemple pour chacune et chacun d'entre nous», a déclaré le président. «Restez le plus longtemps possible en France, parce qu'en France vous êtes bien, vous êtes

en sécurité et on vous aime.»

Entouré de son épouse Carla, en robe de soie sauvage bleue, et de l'ensemble du gouvernement — à l'exception du premier ministre, François Fillon, absent en raison d'une sciatique —, il a fait applaudir la famille et les enfants de l'ex-otage et a promis de tout faire pour la libération des autres otages retenus dans le monde, dont le caporal franco-israélien Gilad Shalit.

«Je suis bien consciente que je ne mérite pas cette distinction, mais elle me fait tellement plaisir», a répondu Ingrid Betancourt, vêtue d'une robe violette ornée d'une colombe. «Je pense à ceux qui sont morts en captivité. Cette distinction, ils la méritent beaucoup plus que moi.»

L'ex-otage a exhorté la France à

poursuivre ses efforts pour la libération des otages encore aux mains des FARC, dont elle a dit plusieurs noms. «Je compte sur vous, sur Carla, avec sa belle voix et son cœur», a-t-elle glissé.

Tandis qu'Ingrid Betancourt et Carla Bruni regagnaient les salons privés, M. Sarkozy s'est lancé seul dans un rapide bain de foule de cinq minutes, qui a déçu les chasseurs d'autographes. «Pas possible d'avoir une signature», se désolait une femme. «Jacques Chirac, on le voyait, il dépassait tout le monde», remarquait un autre.

Les réjouissances de la Fête nationale devaient s'achever dans la soirée par un grand concert gratuit au Champ-de-Mars.

Associated Press

Accord commercial intérieur

Benoît Pelletier ne se soucie pas de l'absence de consensus

ALEXANDRE ROBILLARD

Québec — Le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, estime qu'il n'y a rien d'irrégulier dans le fait que les provinces n'ont pas réussi à s'entendre sur l'Accord commercial intérieur (ACI) à temps pour la réunion du Conseil de la fédération.

M. Pelletier n'a pas voulu dire, malgré le fait qu'ils n'ont pas obtenu de consensus sur le volet traitant du commerce agricole.

«On va attendre, vous allez sûrement en savoir plus cette semaine, les premiers ministres vont se réunir et ils auront l'occasion de commenter, a-t-il déclaré hier lors d'un point de presse. Je ne suis pas inquiet. Le commerce intérieur est un des sujets qui vont être abordés par les premiers ministres.»

M. Pelletier a affirmé que les premiers ministres vont déterminer, lors de leur rencontre prévue cette semaine à Québec, des orientations pour les mois qui suivront. Selon lui, les discussions sur la modification de certains chapitres de l'ACI se déroulent dans le respect de l'autonomie des provinces, et il n'y a pas de retard.

«Vivre dans une dynamique qui est une dynamique de relation interprovinciale fait en sorte que, forcément, il y a des décisions qui sont arbitrées aussi par des instances qui sont reconnues et auxquelles le Québec entend se soumettre, a-t-il dit. Alors, en soi, il n'y a rien d'irrégulier dans tout cela.»

La dernière, lors de la réunion annuelle du Conseil de la fédération, les premiers ministres provinciaux s'étaient pourtant entendus pour qu'ils puissent disposer cette année à Québec d'un texte final, notamment en ce qui concerne le chapitre

portant sur l'agriculture et sur les assouplissements réglementaires.

La semaine dernière, les ministres de l'Agriculture des provinces ont annoncé qu'ils devraient poursuivre les discussions relatives au commerce agricole afin de s'assurer que le projet de texte correspond aux intentions politiques.

Des groupes de producteurs et de consommateurs ont aussi exprimé la crainte que les modifications projetées par les ministres aient pour effet d'ouvrir la porte à

«Le commerce intérieur est un des sujets qui vont être abordés par les premiers ministres» lors du Conseil de la fédération

des contestations menaçant le caractère distinct des produits de chaque province.

Hier, après avoir participé à une cérémonie soulignant la contribution des autochtones à la culture québécoise, M. Pelletier n'a pas voulu commenter les détails relatifs à cette portion des discussions, dont le ministre de l'Agriculture, Laurent Lessard, était chargé.

En 2004, le Conseil de la fédération, qui regroupe les premiers ministres des provinces, a résolu de modifier certains chapitres de l'ACI, dont celui touchant l'agriculture.

La semaine dernière, avant la rencontre des ministres de l'Agriculture tenue à Québec, l'Union des producteurs agricoles et la Fédération des producteurs de lait du Québec ont exprimé la crainte que des règles qui déterminent la composition du yogourt, la certification des produits bio ou les mesures permettant le retrait préventif de certains aliments puissent être menacées parce qu'elles apparaîtraient comme des freins au commerce.

Par la suite, M. Lessard a annoncé que les discussions allaient se poursuivre afin de préciser davantage le texte et en obtenir une version définitive d'ici l'automne prochain, soit après la date prévue de cette semaine.

La Presse canadienne

Qualité de vie des Premières Nations

Fontaine réclame l'aide des provinces pour convaincre Ottawa

ALEXANDRE ROBILLARD

Québec — Les autochtones réclament l'appui des premiers ministres des provinces afin qu'Ottawa investisse dans l'amélioration de leurs conditions de vie, a déclaré hier Phil Fontaine, le chef national de l'Assemblée des Premières Nations (APN).

Il a indiqué que, dans le cadre de la réconciliation en cours, qui suit les excuses formulées par le gouvernement fédéral pour les sévices subis dans les pensionnats autochtones, il souhaite obtenir leur soutien afin que le gouvernement fédéral finance l'accord de Kelowna, mis de côté par les conservateurs à la suite de leur élection il y a deux ans.

L'APN amorce aujourd'hui son assemblée annuelle de trois jours à Québec, où se réunit aussi cette semaine le Conseil de la fédération, qui regroupe les premiers ministres des provinces.

M. Fontaine souhaite discuter avec eux d'éducation, de formation professionnelle et des conditions socio-économiques des membres de sa communauté.

Le chef de l'APN a affirmé qu'il veut obtenir des premiers ministres des provinces un engagement pour combler l'écart qui sépare les autochtones du reste de la population au pays. «Nous voulons que le Conseil de la fédération nous renouvelle son appui afin de réduire l'écart dans les conditions de vie entre les Canadiens et nous», a déclaré M. Fontaine lors d'un point de presse.

M. Fontaine a rappelé qu'un changement de gouvernement à Ottawa, en 2006, avait empêché la mise en œuvre de l'accord de Kelowna, qui avait obtenu l'appui de toutes les provinces et de tous les territoires du pays.

L'entente, négociée par Paul Martin, l'ex-premier ministre libéral, prévoyait l'investissement de cinq milliards par l'entremise de programmes destinés à relever le

niveau de vie des autochtones en l'espace de 10 ans.

Le plan proposait des façons d'améliorer l'état de santé, les débouchés économiques, la sécurité communautaire, le logement et l'infrastructure, l'éducation et les services sociaux des peuples des Premières Nations et d'autres communautés autochtones.

M. Fontaine a affirmé qu'un projet de loi privé sur la mise en œuvre de l'accord de Kelowna, déposé par M. Martin, avait obtenu la sanction royale du Parlement fédéral, en juin, sans qu'aucun financement ne soit toutefois alloué.

Il a indiqué que l'aide des premiers ministres des provinces était nécessaire à cet égard.

«Si nous voulons faire des progrès qui vont réduire l'écart, nous allons avoir besoin de l'aide des premiers ministres des provinces», a-t-il dit, après avoir participé à une cérémonie soulignant l'apport des autochtones à la culture québécoise, dans le cadre des festivités du 400^e anniversaire de Québec.

L'an dernier, lors de la campagne électorale provinciale, le premier ministre Jean Charest avait déjà réclame que le gouvernement conservateur du premier ministre Stephen Harper respecte les engagements de Kelowna.

M. Charest doit s'adresser à l'APN aujourd'hui.

En juin, M. Harper a présenté les excuses officielles du gouvernement du Canada aux anciens élèves des pensionnats amérindiens, des établissements d'enseignement subventionnés par le fédéral et conçus pour assimiler les autochtones.

Ces établissements, qui étaient la plupart du temps administrés par des communautés religieuses, ont été le théâtre de violence et de sévices sexuels, en plus de jouer un rôle prépondérant dans la dislocation des communautés autochtones de tout le pays.

La Presse canadienne



Isabelle Tremblay, ingénieure en technologie spatiale, présentait hier la maquette grandeur nature du télescope James-Webb. Le télescope, qui est aussi grand qu'un terrain de tennis, est un projet de 4,5 milliards \$US et la participation canadienne s'élève à 130 millions.

Le télescope spatial géant James-Webb, teinté du savoir faire canadien

Les Montréalais ont l'occasion ces jours-ci de voir de leurs propres yeux le savoir-faire aérospatial canadien, alors qu'une maquette grandeur nature du télescope spatial géant James-Webb se trouve dans le Vieux-Port.

Ce télescope sera le plus grand observatoire jamais placé dans l'espace, lorsqu'il sera mis en orbite dans cinq ans, et, en vertu de sa participation, le Canada y aura un accès sans précédent.

Le télescope, qui est aussi grand

qu'un terrain de tennis, est un projet de 4,5 milliards \$US et la participation canadienne s'élève à 130 millions. L'appareil doit produire des images beaucoup plus claires que le télescope Hubble et offrir une vue inédite de l'univers.

Les experts s'attendent à ce qu'il lance une nouvelle ère de découvertes astronomiques.

Le Canada y contribue avec deux instruments essentiels, soit un détecteur de guidage de précision, offrant une précision à un

millionième de degré, et une caméra à filtre accordable.

Selon ses concepteurs, le détecteur de guidage est à ce point précis qu'il pourrait cibler une pièce de dix cents à 1000 kilomètres de distance.

Quant à la caméra à filtre accordable, elle doit servir à localiser des planètes en dehors du système solaire et devrait permettre pour la première fois d'en déterminer la composition et de savoir si la vie y est possible.

Les instruments seront mis au

point par la firme COMDEV de Cambridge (Ontario).

En échange de sa contribution, le Canada obtiendra 5 % du temps d'observation avec le télescope, ce qui permettra aux chercheurs universitaires et aux astrophysiciens canadiens d'obtenir un accès inédit pour eux. Le télescope est un projet conjoint de l'Agence spatiale canadienne, de l'Agence spatiale européenne et de la NASA.

La Presse canadienne

Les immigrants français seraient de plus en plus nombreux à s'établir en Acadie

Moncton — L'immigration française en Acadie augmente de façon stable et tout porte à croire que cette augmentation sera constante dans les années à venir.

Selon le consul Olivier Nicolas, on compte aujourd'hui 920 Français vivant en Atlantique, alors qu'il y en avait 650 lors de son arrivée, il y a près de trois ans. Et comme environ la moitié des immigrants s'ins-

crivent normalement à leur consulat, le consul estime à 2000 le nombre des Français dans les provinces de l'Atlantique.

Bien qu'une grande partie des immigrants français se dirigent encore vers le Québec, où vivent déjà 40 000 d'entre eux, le consul estime que l'augmentation annuelle de plus ou moins 10 % du nombre d'immigrants français en Acadie

est la preuve que la région devient de plus en plus prisée.

Le caractère bilingue du Nouveau-Brunswick, la présence acadienne de même que les besoins en main-d'œuvre qualifiée sont de plus en plus connus des Français.

Les Français qui s'installent en Acadie ont le plus souvent une jeune famille et travaillent souvent dans le domaine de la traduction,

des métiers de la restauration ou en tant que professeurs et chercheurs à l'Université de Moncton.

Selon le consul, la présence française pourrait être un outil d'envergure pour assurer l'équilibre linguistique et culturel entre les populations anglophone et francophone du Nouveau-Brunswick.

La Presse canadienne

LES ACTUALITÉS

Les forêts sont sous haute pression

ALEXANDRE SHIELDS

La demande accrue en biocarburants, en bois et en produits alimentaires menace d'accélérer la destruction des forêts de la planète, prédisent deux rapports rendus publics hier par l'organisation américaine Initiative pour les droits et ressources (RRI). Et ceux qui en dépendent pour survivre risquent de pâtir, prévient-on.

Selon les prédictions de cette coalition d'organismes consacrés à la recherche sur les forêts, il faudra exploiter 515 millions d'hectares supplémentaires d'ici à 2030 afin de satisfaire les besoins agricoles et énergétiques d'une population croissante. Cette surface représente le double des terres actuellement exploitées, soit l'équivalent de 12 fois le territoire allemand.

«Cela va signifier une plus grande déforestation, plus de conflits, plus d'émissions de CO₂, plus de réchauffement climatique et moins de prospérité», a d'ailleurs mis en garde le coordonnateur de RRI, Andy White, par voie de communiqué.

Les premières victimes seront les personnes — le plus souvent démunies — qui dépendent directement de la forêt pour assurer leur survie, peut-on lire dans le rapport, qui représente un condensé de six recherches portant sur la gouvernance et la protection des aires boisées, mais aussi sur les effets des changements climatiques. «A moins que des mesures soient prises, les propriétaires traditionnels de la forêt et les forêts elles-mêmes vont être les plus grands perdants», a ainsi indiqué M. White.

Les forêts couvrent près de 30 % de la surface terrestre mondiale, et plus d'un milliard d'individus en tirent leur alimentation, leur énergie et leur revenu. Or les paysans, mais aussi les popu-

lations autochtones, n'ont bien souvent pas les moyens de lutter pour défendre leur droit à la terre. A titre d'exemple, dans cinq pays d'Afrique centrale, 73 millions d'hectares de forêt sont consacrés à l'industrie forestière et à l'exploitation minière. En revanche, seulement 1,6 million d'hectares sont légalement désignés pour être utilisés par les communautés.

En fait, affirme la coalition, «les modèles dominants de l'industrie forestière et de la conservation ont non seulement exacerbé la pauvreté et les conflits sociaux, mais ils ont également exclu une croissance économique favorable aux pauvres». Un problème qui risque de s'amplifier, puisque «la double crise des carburants et des produits alimentaires attire de nouveaux investissements significatifs et une importante spéculation foncière».

Un second rapport, publié lui aussi hier, propose donc de reconnaître le droit des plus démunis à la protection de leurs droits fonciers, et ce, afin de pallier ce «déficit démocratique». «Seule la protection des droits des personnes qui vivent dans les forêts les plus vulnérables et dans leurs environs peut empêcher la dévastation que ces forces provoqueront pour les pauvres», a justement souligné le coordonnateur de RRI. Ces populations devraient également être davantage associées à la prise de décisions en matière de gestion du territoire, croit-on.

La coalition appelle en particulier à des réformes des droits fonciers dans les pays qui émettent d'importantes quantités de CO₂, en raison de la déforestation, notamment le Brésil, l'Indonésie, la République démocratique du Congo et la Malaisie.

Le Devoir

Niveau du fleuve Saint-Laurent

La CREM s'inquiète de la position de la Commission mixte internationale

ALEXANDRE SHIELDS

Si elle se dit ouverte à un nouveau plan de régularisation des niveaux et des débits du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, la Conférence régionale des élus de Montréal n'en est pas moins inquiète de la solution actuellement proposée par la Commission mixte internationale, en raison des multiples incertitudes liées principalement aux effets locaux des changements climatiques.

Avant d'appuyer le prochain plan, le regroupement des leaders politiques et socio-économiques de l'île de Montréal demande à la Commission mixte internationale d'apporter plusieurs précisions aux questionnements soulevés lors des consultations, «notamment ceux qui ont trait aux mesures d'atténuation nécessaires à sa mise en œuvre et aux dispositions relatives aux effets appréhendés des changements climatiques sur le fleuve Saint-Laurent, à la hauteur de l'île de Montréal».

Selon la Conférence régionale des élus de Montréal (CRE), la régularisation des niveaux et des débits ne doit en effet en aucun cas «constituer un générateur supplémentaire de risques pour la population montréalaise et induire des impacts économiques négatifs», comme l'a fait valoir le Regroupement des usagers du Saint-Laurent, qui compte le Port de Montréal, la Ville de Montréal, les armateurs et des groupes écologistes.

Dans son mémoire, rendu public hier, le regroupement se dit en outre convaincu que le plan devra «considérer explicitement la régularisation comme première mesure d'adaptation aux changements climatiques et aux éventuelles pressions anthropiques sur les eaux des



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Selon la Conférence régionale des élus de Montréal, la régularisation des niveaux et des débits ne doit en aucun cas «constituer un générateur supplémentaire de risques pour la population montréalaise et induire des impacts économiques négatifs».

Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent», et ce, afin de satisfaire en tout temps aux besoins des usages prioritaires, à savoir: l'usage des eaux à des fins sanitaires et domestiques, la navigation, la production de l'énergie et l'irrigation.

La CRE de Montréal juge cependant que des modifications majeures devraient être apportées au plan en vigueur depuis 1958, «notamment en raison des acquis scientifiques récents sur le système hydrographique, de l'émergence des préoccupations environnementales liées à la protection des milieux humides et aux changements climatiques, et des nouveaux intérêts, par exemple dans le domaine de la navigation de plaisance».

Compte tenu de l'importance des impacts que ces questions présentent pour le développement de la région, le regroupement de Montréal a d'ailleurs mis sur pied une équipe de spécialistes des enjeux liés à l'eau.

La Commission mixte internationale propose un nouveau plan pour gérer les débits des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Dans la région des Grands Lacs, les rivières réclament des niveaux généralement plus élevés pour faciliter la navigation de plaisance et pour protéger les milieux humides, de plus en plus asséchés en raison de la baisse des niveaux associée au réchauffement du climat.

Mais plus d'eau en amont signi-

fie moins d'eau en aval dans le chenal maritime, ce que les propriétaires de flottes marchandes et les administrations portuaires de Montréal et de Trois-Rivières estiment tous être contraire à leurs intérêts et au commerce entre les deux pays.

Les groupes écologistes ont aussi dénoncé la formule suggérée, estimant que le nouveau plan de gestion de la Commission mixte internationale n'intègre pas suffisamment la problématique des changements climatiques ainsi que les coûts des mesures de mitigation qu'il faudra mettre en place pour en atténuer les séquelles.

Le Devoir

SONDAGE

Les fêtes du 400^e de Québec intéressent davantage les allophones

Les fêtes du 400^e marquent encore des points. Un sondage Léger-Marketing menée pour le compte de l'Association d'études canadiennes révèle que les célébrations entourant l'anniversaire de la ville de Québec intéressent presque également la grande majorité des Québécois, mais elles semblent susciter un plus grand engouement chez les individus ne parlant ni le français ni l'anglais à la maison. Et — surprise! — les célébrations intéressent légè-

ment plus les allophones que les francophones.

Ainsi, lorsqu'on leur a demandé s'ils étaient intéressés par les célébrations du 400^e de Québec, 82 % des allophones du Québec ont répondu qu'ils étaient «fortement intéressés» ou «relativement intéressés», contre 77 % des allophones et 74 % des francophones.

L'intérêt des Québécois pour les Fêtes nationales du Québec et du Canada a été sondé de la même manière. Un total de 77 % des fran-

cophones se sont dits «fortement intéressés» ou «relativement intéressés» aux célébrations de la Fête nationale du Québec, contre 51 % des Québécois parlant l'anglais à la maison. À l'inverse, la Fête du Canada semble attirer davantage les allophones (78 %) que les francophones (48 %).

Les Québécois francophones qui habitent à l'extérieur de Montréal seraient plus nombreux à s'intéresser aux célébrations entourant la Fête du Canada que ceux qui vivent dans la

métropole. Les célébrations entourant le Jour du souvenir intéresseraient 74 % des Québécois parlant l'anglais à la maison, contre respectivement 56 % des francophones et 69 % des allophones.

Mené du 18 au 22 juin 2008, le sondage a été réalisé par téléphone auprès de 1001 Québécois âgés de 18 ans ou plus. La marge d'erreur maximale est de 2,5 %, 19 fois sur 20.

Le Devoir

L'Ontario protégera 225 000 km² de région boréale

ALEXANDRE SHIELDS

Le gouvernement ontarien entend mettre «au moins» 225 000 kilomètres carrés de la région boréale du Grand Nord de la province à l'abri de toute exploitation forestière et minière, selon ce qu'a fait savoir hier son premier ministre, Dalton McGuinty.

«La région boréale du Nord est restée presque intacte depuis le recul des glaciers, mais des changements y sont inévitables. Nous devons nous préparer à cette mise en valeur et planifier celle-ci. Il nous incombe de bien nous y prendre et d'agir dès maintenant», a-t-il déclaré au cours d'un point de presse. Selon lui, si rien n'est fait, la demande internationale grandissante de matières premières risque de compromettre la protection de cette zone.

«La protection permanente de ces terres aidera un monde qui lutte contre les effets des changements climatiques, car elles constituent un puits de carbone d'une importance mondiale», a poursuivi M. McGuinty. La protection de cette région est un élément capital du plan de lutte du gouvernement de l'Ontario contre les changements climatiques.»

La région, qui représente 43 % de la masse des sols de l'Ontario, absorbe en effet quelque 12,5 millions de tonnes de CO₂ chaque année. La zone qui doit être protégée se trouve au nord d'une ligne qui relie les communautés de Red Lake et Moosonee. Elle équivaut à une fois et demie les provinces maritimes.

Le gouvernement a aussi indiqué qu'il ne ferait pas cavalier seul pour implanter cet ambitieux plan de protection, qui devrait être prêt le printemps prochain. «Les scientifiques, les collectivités des Premières Nations et des Métis collaboreront pour dresser la carte et protéger en permanence un réseau interrelié de terres de conservation dans tout le Grand Nord», a assuré le gouvernement, par voie de communiqué. M. McGuinty a aussi souligné qu'il travaillerait avec toutes les industries des ressources et toutes les collectivités du Nord pour établir un vaste plan de développement durable.

On élaborera en outre des plans locaux avec les Premières Nations. Tout nouveau projet d'exploitation minière dans le Grand Nord devrait donc nécessiter au préalable une consultation et un arrangement avec les collectivités autochtones locales.

Greenpeace Canada a salué cette annonce, tout en soulignant que le gouvernement a été avarié de détails hier sur la mécanique de la mise en application de ce plan de protection. Même son de cloche du côté du Nouveau Parti démocratique de l'Ontario.

La région boréale du Nord de l'Ontario, où résident 24 000 personnes réparties dans 36 communautés, est une des toutes dernières régions sauvages de la planète. Elle compte plus de 200 espèces vulnérables d'animaux — comme l'ours blanc, le carcajou et le caribou — nombre d'entre elles étant menacées ou en voie de disparition.

Qui plus est, l'an dernier, 1500 scientifiques de 50 pays ont lancé un appel à tous les gouvernements au Canada pour qu'ils protègent les 5,6 millions de kilomètres carrés de forêt boréale. Selon les scientifiques, cette forêt est le plus vaste réservoir de carbone au monde — elle en contient 186 milliards de tonnes. Cela équivaut à 27 années d'émissions mondiales de carbone provenant de l'utilisation de combustibles fossiles.

Le Devoir

Avec La Presse canadienne

Des courriels de Khawaja envoyés à son ex-fiancée pourront être soumis en preuve

Ottawa — Un courriel dans lequel Momin Khawaja mentionne la nécessité de mener une lutte violente contre les économies occidentales pourra faire partie de la preuve soumise à son procès pour terrorisme.

Le juge Douglas Rutherford a rejeté hier les arguments de l'avocat représentant l'ingénieur informaticien d'Ottawa, qui soutenait que les messages que Khawaja a envoyés à celle qui était à l'époque sa fiancée n'étaient pas pertinents et étaient préjudiciables à sa cause. Un de ces messages évoque les énormes répercussions économiques qu'ont eues les attentats du 11 septembre 2001 à New York et Washington.

Khawaja, qui a été arrêté il y a quatre ans, doit répondre de sept accusations d'aide au terrorisme, et notamment celle d'avoir fabriqué le dispositif de

contrôle à distance qui devait être utilisé dans des attentats à la bombe — qui n'ont jamais été commis — par des extrémistes islamistes en Grande-Bretagne. Cinq de ses complices présumés ont été reconnus coupables à Londres et condamnés, l'an dernier, à la prison à vie.

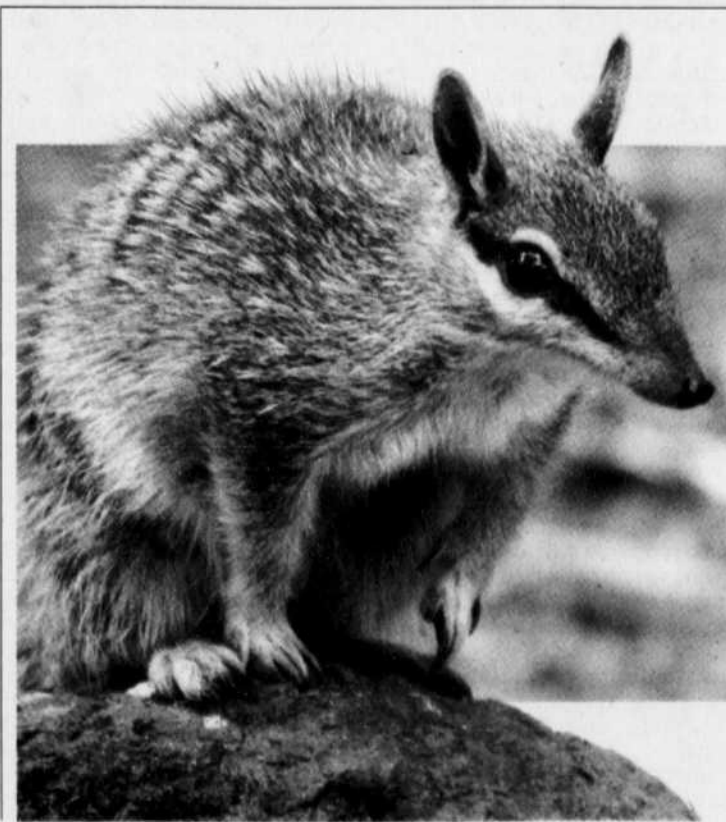
Dans sa décision, le juge a estimé que les accusations portées contre Khawaja étaient d'une gravité telle que l'inclusion des courriels dans la preuve n'aurait vraisemblablement pas un grand impact sur son évaluation des faits. Il a également décidé que certaines vidéos décrivant des activités liées au djihad pourraient aussi être admises, mais que la Couronne devait d'abord démontrer leur pertinence dans la cause.

La Presse canadienne

EN BREF

Écrasement d'un petit avion au Labrador

Labrador City — Un petit avion de type Beaver s'est écrasé hier matin au Labrador et quatre des sept personnes qui prenaient place à bord ont été blessées. Deux membres de l'équipage s'en seraient sortis avec des blessures mineures, tandis que le pilote et un touriste américain auraient été gravement blessés. Ces derniers devaient être transférés hier soir dans un hôpital de la ville de Québec. L'appareil de la compagnie Labrador Air Safari, affiliée à Air Saguenay, qui propose des voyages de pêche et de chasse dans des endroits reculés, s'est écrasé à environ 130 kilomètres à l'est de Schéfferville. — La Presse canadienne



Guépards, caïmans, wallabies et numbats nous étonneront toujours!

TV5
WWW.TV5.CA

PAS BÊTE...

TOUS LES MARDIS D'ÉTÉ 20 h

ÉDITORIAL

Un bon pari

Il y a quatre ans, plus rien n'allait pour Bombardier. L'entreprise était en crise. Elle reportait sa décision de prendre pied dans le marché des grands que sont Boeing et Airbus en lançant un nouvel appareil commercial de 110 à 130 places sous le nom de C Series. Après maintes hésitations, elle s'y lance. Le pari est certes risqué, mais le risque serait encore plus grand de ne rien faire.



De telles perspectives ne doivent pas faire oublier que ce projet pourrait ne pas évoluer comme on nous le fait miroiter. Il comporte des risques. Le plus important vient de la réaction que pourraient opposer à Bombardier les avionneurs concurrents, Boeing, Airbus et Embraer.

Les risques les plus sérieux viennent des deux premiers, qui produisent déjà des appareils de même capacité que le C Series (malheureusement, le nom officiel est en anglais!). Certes, ils sont plus énergivores, mais, munis des mêmes moteurs que met au point Pratt & Whitney pour Bombardier, ils deviendraient très concurrentiels. Ces deux géants savent bien qu'à moyen terme ils feront face à une concurrence diversifiée qui viendra, outre du Canada, du Brésil, de la Chine et du Japon. Pour bien marquer leur territoire, ils pourraient vouloir donner une leçon au premier qui ose s'y aventurer. Le risque est modéré puisque ces deux entreprises ont des carnets de commandes bien remplis, mais il est néanmoins bien réel.

Un deuxième élément de risque se trouve du côté de Washington, qui pourrait contester la légalité des aides financières que les gouvernements canadien, québécois et britannique apportent à Bombardier. Les États-Unis et l'Union européenne se sont livrés ces dernières années une lutte âpre sur la question

des subventions accordées à l'industrie aéronautique, question qui devrait être tranchée bientôt par l'Organisation mondiale du commerce. Le gouvernement canadien a beau assurer que les prêts octroyés à Bombardier respectent les règles du commerce international, le risque est bien présent. On connaît la propension de Washington à appuyer sur la gâchette des plaintes à l'OMC. Ce serait, le cas échéant, pour défendre bien sûr les intérêts de Boeing.

À l'inverse, Bombardier courrait des risques encore plus grands en n'allant pas de l'avant avec son projet. Si le marché des avions privés se porte bien, celui des avions de sa série CRJ à vocation régionale mis au point à la fin des années 80 s'esouffle. Ces appareils ont une capacité de 50 à 90 places, alors que le besoin pour des appareils d'une capacité variant entre 100 et 150 places est en croissance. Elle avait le choix de perdre des parts de marché ou de mettre sur pied un nouvel appareil. En lui donnant comme principale caractéristique d'être moins énergivore que les appareils de Boeing et Airbus, elle atténue le risque que représente l'entrée sur un marché qui n'est pas le sien. Même les entreprises qui aujourd'hui sont en difficultés financières en raison de l'augmentation du coût du carburant n'auront d'autre possibilité que de se tourner vers ce type d'avion.

On se plaît souvent à dire que l'industrie aéronautique est au Québec ce qu'est l'industrie automobile en Ontario. La crise que vit celle-ci illustre bien l'importance que représente le projet C Series pour l'industrie aéronautique. Pour préserver son marché, il faut investir dans la recherche et le développement. Il faut espérer que Bombardier remporte son pari, car elle contribuerait ainsi à assurer l'avenir des travailleurs de cette industrie pour les deux ou trois prochaines décennies.

Premier pas

Le lancement de l'Union pour la Méditerranée (UPM) est un succès incontestable pour la diplomatie française en général et pour le président Nicolas Sarkozy en particulier. Rassembler autant de frères ennemis autour de la même table n'était vraiment pas évident, après des mois de préparations caractérisées notamment par la réaction outrée de la chancelière allemande, Angela Merkel, lors de l'annonce du projet par Sarkozy. Berlin avait alors souligné que, l'UPM s'inscrivant en droite ligne du Processus de Barcelone, décidé en 1995 lors d'un sommet européen, l'Union européenne (UE) devait être associée à la suite des choses. Sarkozy s'était alors incliné.

Cela rappelé, l'UPM se distingue avant tout, pour l'instant du moins, par son manque de lisibilité consécutif aux disputes entre membres, aux objectifs contradictoires de certains pays ainsi qu'aux divergences d'appréciations entre leaders et populations concernées. Autrement dit, pour que cette nouvelle union fonctionne, pour qu'elle soit efficace, les uns et les autres vont devoir déployer une somme importante de bonnes volontés.

À cet égard, si on se fie aux accrocs politiques observés au cours des derniers jours, il n'y a pas de quoi être optimiste. Prenons les pays du Maghreb. Tout d'abord, il faut souligner que le roi du Maroc s'est fait porter pâle à la dernière minute. En guise d'excuses, sa grande timidité a été évoquée, alors que la raison la plus vraisemblable est la suivante: le soutien plein et entier de ce pays à l'UPM est intimement lié à une alliance économique renforcée avec l'UE. À cette volonté, il faut ajouter l'ambition du Maroc d'obtenir le siège du secrétariat permanent de l'UPM.

Mais voilà, il se trouve qu'en coulisses l'installation de ce secrétariat, soit le futur Bruxelles de la Méditerranée, avait été promise à la Tunisie, dont le président Ben Ali n'a jamais mérogé l'adhésion. À l'inverse, le président Abdelaziz Bouteflika, lui, n'a jamais cessé de souffler le chaud et le froid, dans l'espoir de couper l'herbe sous les pieds de ses voisins, notamment en ce qui a trait au secrétariat, qu'ils considèrent comme des concurrents avant tout. Symbole de son attitude? Il a décidé de participer à cette réunion à la dernière minute.

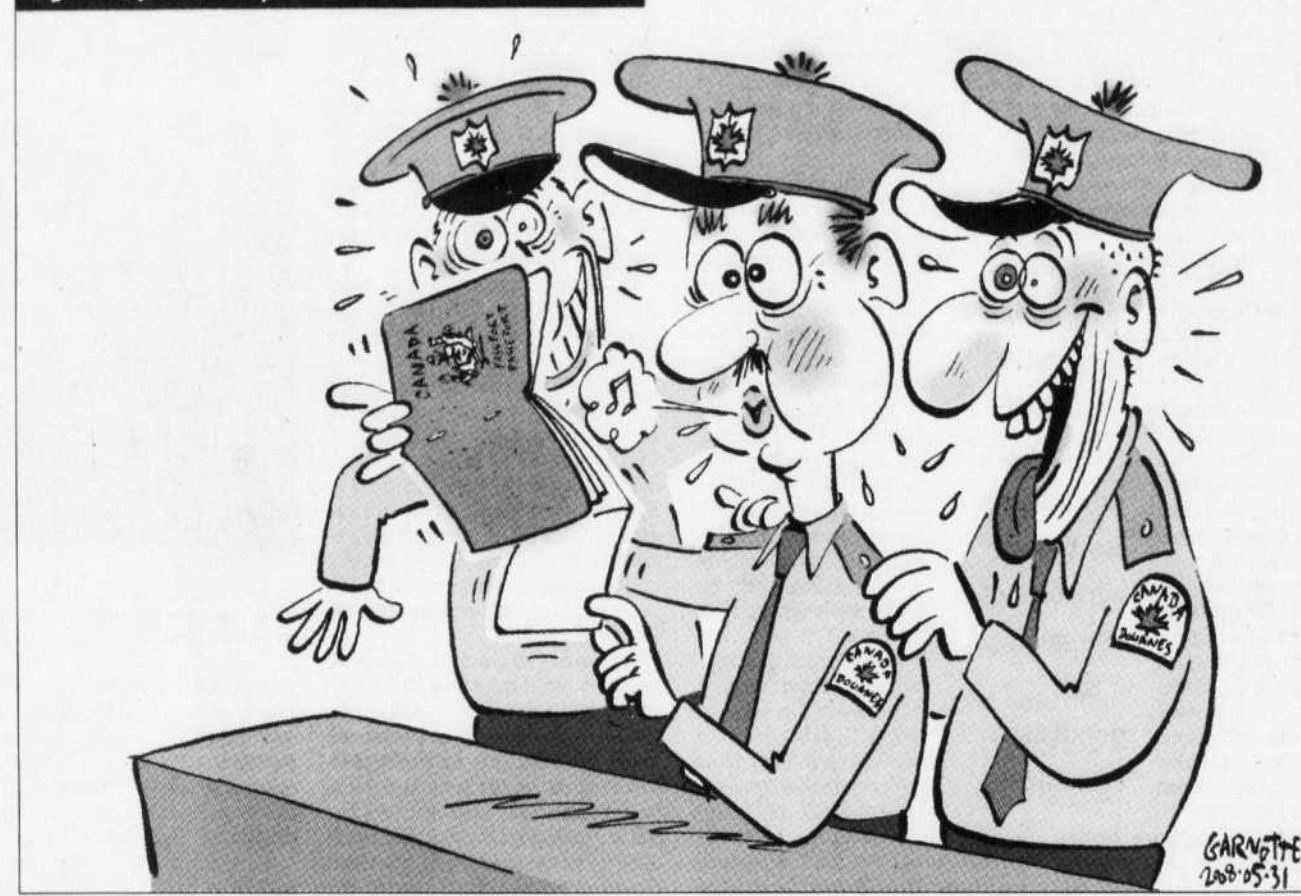
Il y a également la Turquie qui se demande si l'UPM n'est pas un lapin politique sorti du chapeau afin de la consoler du refus qui se dessine concernant son entrée dans l'UE. Quoi d'autre? La Syrie. Pour Bachar al-Assad, l'invitation qui lui a été faite s'est révélée être un retour sur la scène internationale par la grande porte. Il a même été invité au défilé du 14 juillet. Plus important, il s'est passablement avancé sur un terrain glissant: le Liban. Le chef de l'État syrien a annoncé en effet qu'il avait l'intention d'ouvrir une représentation diplomatique à Beyrouth. En écho à cela, Sarkozy s'est dit prêt à participer à des discussions directes entre Syriens et Israéliens. Bref, si la création de l'UPM favorise le dialogue entre belligérants, frères ennemis et autres, pourquoi pas?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires MANON BÉLAND

LE PASSEPORT DE JULIE COUILLARD...



REPRISE

BERNARD
DESCÔTEAUX

LETTRES

La confiscation de la langue

Je ne suis pas un «fan» du PLC, mais je commence à en avoir assez des entreprises vénales dites commerciales qui, par toutes sortes de moyens, tentent de s'approprier notre patrimoine national, et qui y réussissent souvent. Ce fut l'eau, ce furent les OGM, maintenant, c'est le langage.

Concernant l'action en justice intentée contre le PLC par Green Shift Inc., je voudrais vous suggérer un moyen de défense qui me semble approprié.

Je crois qu'il serait efficace d'utiliser, pour la défense, l'argument selon lequel les mots, les noms, les adjectifs, les verbes, les adverbes, les conjonctions, les prépositions, les articles d'une langue appartiennent au patrimoine national, parfois plurinationnel, et, au même titre que l'air ou l'eau, ne peuvent faire l'objet d'une propriété privée. Au rythme où vont les enregistrements de marques de commerce puisées dans le registre des langues nationales, le temps n'est pas loin où, le langage devenu propriété privée des entreprises, les peuples seront réduits au mutisme.

Il est temps que les tribunaux, au plus haut niveau s'il le faut, mettent un terme à cette confiscation qui confine au vol. Que les entreprises inventent des vocables nouveaux, puisés en dehors des langues, et qu'elles enregistrent le produit de leur invention.

Joseph Berbery
Le 10 juillet 2008

Le Québec à TV5

On nous annonce une augmentation des

émissions québécoises à TV5. Voilà une bonne nouvelle, mais quelles émissions choisira-t-on? Étant donné la piètre qualité de la langue utilisée dans la plupart des émissions québécoises, le choix sera difficile, à moins que l'on ne songe à les sous-titrer en français standard afin d'assurer la compréhension des autres francophones.

Pourquoi ne pas songer à profiter de l'occasion pour hausser la qualité linguistique de la télévision québécoise, notamment dans nos chaînes généralistes? Les Québécois seront les premiers à en profiter!

François Dupuis
Québec, le 8 juillet 2008

Le pied de nez de Paul McCartney

Quelle idée saugrenue d'inviter Paul McCartney à donner un spectacle dans le cadre des fêtes du 400^e anniversaire de la ville de Québec. S'il est vrai qu'il fit jadis partie d'un groupe célèbre à l'origine de la «British invasion», là s'arrête toutefois le clin d'œil historique. Qu'est-ce que McCartney connaît de l'histoire de Québec? Qu'est-ce que ces fêtes peuvent bien représenter pour lui? En clair, McCartney n'a rien à voir avec ces festivités. Fire, il les assombrit.

Parce que, en réalité, depuis plusieurs années, McCartney associe le Québec (si tant est qu'il fait cette nuance territoriale) avec les sanguinaires chasseurs de phoques, contre lesquels il part en guerre chaque printemps, photos attendrissantes sur la banquise à l'appui. Porte-parole hautement médiatisé d'un mouvement animaliste qui encaisse des millions grâce à des campagnes de désinformation menées sur le dos des chasseurs madelinots (voir le

troublant *Phoque, Le film*), McCartney est tout sauf le bienvenu à cette fête qui se veut celle de tous les Québécois et même, voudrait-on le croire, de tous les Canadiens. Sa présence est une insulte envers les Madelinots, et c'est par amitié pour eux que nous nous insurgeons aujourd'hui.

Il nous semble impossible de dissocier le musicien du militant qui choisit bien mal ses causes. Puisse McCartney chanter sous une pluie battante devant l'auditoire clairsemé qu'il mérite.

Marianne Giguère et Josée Rondeau
Marieville, le 9 juillet 2008

La popularité justifiée de Charest

L'idée selon laquelle le gouvernement de Jean Charest est populaire parce qu'il ne fait rien ne résiste pas à l'analyse. Depuis sa réélection, le gouvernement n'a pas eu peur d'affronter des lobbys importants dans deux dossiers. En effet, le gouvernement vient d'annoncer qu'il met fin à l'interdiction imposée aux fabricants de margarine de copier la couleur du beurre.

De plus, le gouvernement du Québec mettra en vigueur à l'automne la loi permettant aux comptables détenteurs des titres de CGA ou de CMA d'effectuer la vérification des états financiers. Dans ces deux dossiers, le Québec faisait bande à part par rapport aux autres provinces canadiennes. Également, ces interdictions privaient les consommateurs de leur liberté de choix et imposaient aux entreprises des coûts plus élevés.

Nicolas Laurendeau
Montréal, le 9 juillet 2008

LIBRE OPINION

La blessure de l'avortement

JACQUES GAUTHIER
Gatineau

La vive polémique suscitée par l'attribution prochaine de l'Ordre du Canada au Dr Morgentaler révèle que l'avortement est un sujet hautement émotif qui divise les Canadiens. Le projet de loi C-484 «sur les enfants non encore nés victimes d'actes criminels» a rouvert le débat. Certains craignent de perdre les acquis, soit l'accès à l'avortement. Les militants des groupes «pro-choix» et «pro-vie» sont toujours aussi bien campés dans leur position respective. Difficile de concilier le droit des femmes de disposer de leur corps et le droit de l'enfant à naître.

Personne n'est pour l'avortement, dit-on souvent. Une femme interrompue seulement une grossesse non désirée parce que l'enfant n'est pas le bienvenu pour le moment. On parle d'IVG (interruption volontaire de grossesse), mot qui fait moins mal que l'autre. Être contre l'IVG, dans l'esprit de plusieurs, c'est être contre les femmes, même s'il peut y avoir des relents de machisme à inciter les femmes à avorter.

Le dialogue est-il possible dans un tel contexte de suspicion? L'avortement est tellement tabou qu'il suscite peu de recherches universitaires. Ce n'est pas politiquement correct d'en parler, de poser des questions, de relever, par exemple, la souffrance des femmes qui ont avorté.

L'avortement a été décriminalisé au Canada par la Cour suprême en 1988, à la suite d'avortements clandestins qui minaient la santé physique, psychologique et morale des femmes. On voulait respecter le choix des femmes et leur assurer de meilleures conditions pour mettre fin à leur grossesse. La santé physique des femmes n'est plus en danger aujourd'hui. Mais qu'en est-il de leur santé psychologique et morale? Même si la loi autorise l'IVG, dit-on aux femmes qu'elle génère une souffrance?

L'avortement est un acte médical dont on refuse de reconnaître la violence. Cet acte est int-

mement lié à la loi et à l'éthique, aux sens de la vie et de la mort, aux croyances et aux valeurs. Les femmes sont-elles assez informées des séquences d'un tel acte? Plusieurs se retrouvent seules, face à leur conscience. Les arguments qui justifiaient un tel acte tombent souvent à plat. Qui peut comprendre cette blessure intime qui touche une dimension importante de la femme, la maternité? Qui peut entendre la plainte de ces mamans qui se demandent un jour: «Quel âge aurait-il aujourd'hui?»

Je ne juge pas ces femmes et je ne veux pas tomber dans le pathos. Je sais que certaines d'entre elles s'en tirent assez bien. Tout dépend de la situation et de la sensibilité de chacune. Cette parole de Jésus, adressée un jour à une femme blessée dans son âme et dans son corps, inspire mon attitude: «Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette le premier une pierre» (Jn 8, 7).

Mais il suffit de jeter un coup d'œil aux sites féminins dans Internet sous la rubrique «Avortement» pour lire des témoignages émouvants de la souffrance de ces femmes endeuillées. Elles se sentent souvent abandonnées par la société. Des livres récents de psychologues et de soignants lèvent le voile sur ce drame intérieur des femmes à qui on refuse le droit d'exprimer leur peine.

Pourquoi le nombre d'avortements a-t-il doublé en 10 ans? En France, près d'une femme sur deux a avorté, d'après un sondage de l'Institut BVA. Selon ce même sondage, où l'on a interrogé 1000 femmes au début de janvier 2005, 86 % de celles-ci estiment que l'IVG laisse des traces psychologiques difficiles à vivre et 83 % voudraient que la société aide davantage les femmes à éviter le recours à l'IVG.

Au Québec, nous ne sommes pas très loin de ces chiffres. Il y a un peu plus de 30 000 avortements par année, payés par nos impôts. Si l'enfant n'est pas «programmé», c'est quasiment rendu un devoir d'avorter. Nous nous exterminons volontairement. Y aura-t-il assez d'immigrants pour tenir le fort? D'ici là, amu-

sons-nous et amenez-en des festivals. Mieux vaut rire que pleurer.

On a banalisé un acte médical qui n'a rien d'anodin pour les femmes, et pour les médecins aussi, formés à sauver des vies. Même Simone Veil, l'instigatrice de la loi sur l'avortement en France, admet que c'est un échec de voir autant d'avortements. La généralisation de la contraception en a fait un moyen de contraception comme les autres. At-on pensé à développer une politique de prévention de l'avortement qui ne se réduise pas seulement à la promotion de la contraception? De son côté, Henry Morgentaler, qui estime avoir réalisé 100 000 avortements, a toujours refusé d'avorter après la 24^e semaine. Il n'y a pas d'âge limite au Québec. Si c'est devenu un bébé à tel mois de grossesse, parce que viable, qu'en est-il avant, alors que nous savons que la vie commence dès la conception? Le statut ambigu de l'embryon et du fœtus occasionnera encore bien des discussions.

Si la famille et l'entourage de la femme enceinte n'étaient pas si empressés de suggérer l'avortement, il y en aurait moins, car les femmes se sentiraient soutenues et moins seules. Y a-t-il une vraie liberté de choix quand on n'envisage même pas la possibilité de garder l'enfant? Si on valorisait la maternité et la paternité, dans les médias et ailleurs, s'il y avait plus d'argent pour aider les mères dans le besoin, il y aurait peut-être plus de naissances. Le Québec fait des pas encourageants dans ce sens, avec les congés parentaux. Sans rêver aux familles d'antan, ne faut-il pas retrouver le sens de la famille? Et si des femmes le désirent, pourquoi ne pas leur parler de la possibilité de confier leur enfant à l'adoption?

De même, des personnes compétentes devraient être à la disposition des femmes qui ont eu recours à un avortement, afin de les aider à évacuer le sentiment de culpabilité, à soigner cette blessure de vie qui laisse des traces jusque dans la conscience et l'inconscient. Il en va de notre avenir.

IDÉES

Une Constitution nouvelle pour le Québec

Le miroir d'une nation

Tout au cours de l'année politique, l'idée d'une Constitution pour le Québec a plusieurs fois été évoquée, tant par le Parti québécois, qui a même proposé le contenu d'un texte, que par l'Action démocratique du Québec, qui croyait que l'adoption d'un texte fondateur permettrait de résorber quelques-unes des tensions liées à la « crise d'identité » du Québec. Nous publions aujourd'hui la suite d'une analyse approfondie de la question formulée par le constitutionnaliste Jacques-Yvan Morin. Ce texte, dont le premier volet fut publié hier, s'inspire d'une allocution prononcée à la fin de mai, en ouverture du Congrès de l'Association québécoise de droit constitutionnel, à l'université Laval.

JACQUES-YVAN MORIN

Professeur émérite de droit international et constitutionnel à l'Université de Montréal et autrefois membre du gouvernement du Québec

Ce n'est pas que René Lévesque n'ait pas songé à l'idée d'une Constitution pour le Québec. Le sujet fut évoqué devant lui en 1983 et 1984. Il demanda alors de réunir un groupe de travail composé de membres du personnel politique et de conseillers juridiques du gouvernement en vue d'élaborer un avant-projet: il désirait tout d'abord savoir « à quoi pourrait ressembler une nouvelle Constitution ». Le 21 mai 1985 lui a été remis le texte élaboré par ce groupe, en lui précisant qu'il s'agissait d'une esquisse (une centaine d'articles) et qu'il restait bien des étapes à franchir. Il se faisait tard, cependant: un mois plus tard, il quittait ses fonctions.

Il est toujours temps de reprendre cette démarche constitutive, qui continue de hanter bon nombre de Québécois. Ne nous est-elle pas commandée par les manœuvres fédérales autour de la tenue de nouveaux référendums? L'Assemblée nationale n'a-t-elle pas été amenée à rappeler, en 2000, des principes qui sont virtuellement de rang constitutionnel dans la Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec?

Droit de choisir librement le régime politique et le statut juridique de l'État, statut officiel de la langue française, respect du droit des minorités, intégrité du territoire, dispositions sur les institutions, voilà déjà de quoi meubler une future Constitution formelle. Même si cette loi n'en offre pas les caractéristiques de suprématie et de protection, elle a fallu constitutionnelle! Philip Raworth ne s'y est pas trompé qui l'a incluse dans son ouvrage, au chapitre qu'il intitule « Constitution du Québec ».

S'il était besoin d'une raison plus essentielle de mener à bien ce travail fondamental, nous la trouverions dans l'existence propre du peuple québécois. Avec un retard fort éloquent, on a bien voulu finir par reconnaître en novembre 2006, au Parlement fédéral, que les Québécois forment une « nation », fut-ce « au sein d'un Canada uni ». Eh bien! Si cette nation doit se contenter d'une autonomie au demeurant guettée par des politiques centralisatrices, il n'en devient que plus nécessaire que soit formalisée et renforcée son existence dans un énoncé de valeurs, d'objectifs et de principes propres à affermir l'avenir et à le garder le plus ouvert possible. Pour une nation ou un peuple, existe-il un facteur d'identité qui soit plus probant que l'adoption d'une Constitution?

Le contenu

Quel contenu donner à une Loi fondamentale du Québec? Sans doute faut-il consulter en premier lieu les sources, abondantes et variées, de la Constitution non formelle existante, en plus des lois britanniques formelles qui définissent le statut du Québec. Vers 1966, alors que l'on débattait en commission parlementaire de la possibilité d'élaborer une nouvelle Constitution, Mme Luce Patenaude rédigea une compilation des lois québécoises de nature constitutionnelle dans le cadre de l'Institut de recherche en droit public. La liste de ces lois britanniques, canadiennes et québécoises, de même que des arrêtés en conseil, ne couvrait pas moins de 22 pages de format légal;



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Dans le cadre juridique actuel, l'initiative de la démarche constitutionnelle revient à l'Assemblée nationale; sans elle, rien ne peut aboutir ni même se mettre en train. Mais elle ne devrait pas agir seule et prendrait sans doute soin d'y associer des représentants de la société civile.

cela sans compter les sources non écrites, conventions et règles coutumières.

De tout cela, quels sont les principes et règles à placer hors de pair dans une Constitution proprement québécoise? Le grand constitutionnaliste qu'était Sir Ivor Jennings a écrit que le choix des normes supérieures posait un véritable dilemme: faut-il être succinct, à la française, ou prolix, comme le sont certains instruments d'inspiration anglaise? La prolixité n'est guère compatible avec la vocation que l'on peut vouloir donner à une loi fondamentale. D'un autre côté, si celle-ci doit exprimer les valeurs du milieu, établir la citoyenneté et les symboles nationaux, offrir des garanties propres à assurer les droits des personnes et des groupes, affermir la prééminence de la langue commune et préciser les pouvoirs des principaux organes de l'État, il existe un nombre minimum de normes dignes de figurer dans une Constitution. A coup sûr, la sagesse constitutive aurait amplement l'occasion de naviguer entre concision et prolixité, et de beaux débats sont à prévoir si l'on entend traiter des nouveaux problèmes de société, la protection de l'environnement, par exemple.

Si l'on ajoute à cela la volonté de saisir l'occasion pour rectifier ou améliorer le fonctionnement des institutions, comme le souhaitait le professeur Jean-Charles Bonenfant en 1969, devant la Commission de la Constitution, on mesure l'ampleur de la tâche des constituants.

Projet de loi n° 196

Dans le projet de loi sur la Constitution déposé devant l'Assemblée nationale (n° 196) par le député de Mercier, M. Daniel Turp, on s'en tient au strict minimum, énoncé en 15 articles. Le projet renvoie cependant aux 48 premiers articles de la Charte des droits et aux articles 2 à 6 de la Charte de la langue française, formant ainsi un ensemble de 68 dispositions d'ordre constitutionnel. Ce serait là une excellente base de discussion, mais on ne devrait pas s'étonner outre mesure que la consultation de la population, les experts et les mouvements sociaux et politiques voussent allonger l'ordre du jour et que les constituants eussent à se pencher sur des dispositions plus nombreuses que la centaine d'articles que comportait le texte remis à René Lévesque en 1985.

Le contenu d'une Constitution formelle doit comprendre également des dispositions portant sur la suprématie ou primauté de l'ensemble par rapport aux autres lois, dites parfois « ordinaires », et aux règles qui en découlent. Cette supériorité hiérarchique peut prendre diverses formes selon le cadre — le carcan — hérité du système britannique. Le minimum nous est indiqué par l'article 52 de notre Charte des droits et libertés: le législateur ne saurait déroger à certains articles sauf par une disposition expresse selon laquelle la modification « s'applique malgré la Charte »: c'est une manière de « quasi-constitutionnalisation ».

Il vaudrait mieux, à coup sûr, s'inspirer du droit comparé et des solutions retenues dans les Constitutions d'États fédérés, celle du land de Rhénanie-Palatinat par exemple, selon laquelle toute personne a le droit de contester la constitutionnalité de toute loi et de tout acte administratif. Mais la formule la plus simple nous vient d'un modeste voisin, l'Île-du-Prince-Édouard, qui n'a pas hésité, dans son Human Rights Act de 1975, à établir la primauté de cette Loi, qui « est réputée l'emporter sur toutes les autres lois de cette province » (article 1° § 2).

Protection de la Constitution

Autre caractéristique d'une Constitution formelle: la protection contre les modifications intempestives ou livrées aux hasards des changements de gouvernement. Cette protection est essentielle à la stabilité des institutions, mais elle doit non moins permettre l'adaptation aux circonstances changeantes auxquelles sont de plus en plus exposées les sociétés.

En régime d'inspiration britannique, cela soulève une question classique: le Parlement peut-il se lier pour l'avenir? Transposée ici, elle prend la forme suivante: l'Assemblée nationale a-t-elle le pouvoir de soumettre la modification d'une loi qu'elle estime être fondamentale à des conditions particulières relatives à la forme ou à la procédure de modification, comme une majorité renforcée ou une consultation populaire? Dans l'arrêt *Trethowan* (1932), en provenance de l'État de la Nouvelle-Galles du Sud, la High Court d'Australie et le Conseil privé ont décidé que la législature ne pouvait aller à l'encontre des règles qu'elle s'était elle-même imposées dans une loi: elle devait donc soumettre à référendum une loi subséquente abolissant la Chambre haute, pour se conformer à ses propres règles « as to manner and form ».

On pourra également considérer que sont très répandues les exigences de majorité renforcée ou de consultation populaire en cas de modification de la Constitution: c'est la solution retenue, par exemple, en Bavière, en Catalogne, en Carinthie, dans l'État de São Paulo et même dans les États de Victoria et d'Australie-Méridionale. Notons au passage que l'Assemblée nationale a tenu à respecter à la lettre, en 1970, la majorité spéciale nécessaire pour l'abolition des anciens « comités protégés ». Certes, il s'agissait d'une procédure imposée par le B.N.A. Act, mais il est permis de penser que l'Assemblée en ferait autant à l'égard de restrictions qu'elle se serait elle-même fixées, sous le regard des citoyens électeurs.

Le comment

L'intérêt soulevé par l'élaboration d'une Constitution, la participation populaire et le foisonnement possible, voire probable, de propositions portant sur les nombreux projets de société qui alimentent (et parfois agitent) la vie publique québécoise soulèvent la question du « comment », des méthodes à suivre pour assurer l'aboutissement effectif du processus de constitutionnalisation et son prolongement dans l'avenir, pour le cas où le peuple choisirait de modifier le statut de l'État autonome québécois.

La principale question est celle de l'organisation de la démarche. Il ne s'agit pas de l'adoption d'un *Constitution Act* à la manière de la Colombie-Britannique, par une loi ordinaire de la législature, sans primauté ni protection particulière à l'encontre des modifications. Pour le Québec, il ne peut s'agir de galvauder ainsi la notion de Constitution, mais plutôt de se doter d'un instrument formel dont l'importance appelle la participation des citoyens.

Dans le cadre juridique actuel, l'initiative de la démarche revient à l'Assemblée nationale; sans elle, rien ne peut aboutir ni même se mettre en train. Mais elle ne devrait pas agir seule et prendrait sans doute soin, comme le veut le projet de loi n° 196, d'y associer des représentants de la société civile, comme elle l'a fait dans le passé au sein de commissions spéciales, avec mission de procéder à une vaste consultation en parcourant toutes les régions du Québec.

Assemblée constituante

Dans la nouvelle Constitution formelle à être adoptée par l'Assemblée, on peut songer pour l'avenir à un droit d'initiative populaire, comme le prévoient nombre d'États fédérés, notamment São Paulo (1 % des électeurs), la Catalogne (1 député sur 5 ou 300 000 électeurs) et la Carinthie (15 000 électeurs pour toutes les lois), procédures parfois complétées par l'exigence d'un référendum.

L'idée d'une assemblée constituante a été prônée par divers groupes militants et un parti politique. Elle serait sûrement à examiner au moment où serait élaborée la Constitution d'un Québec souverain. Dans le cadre actuel, cependant, une telle assemblée ne saurait être que consultative, en raison du mode d'amendement sous l'empire duquel l'Assemblée nationale est appelée à exercer son pouvoir de modification. On peut souhaiter, à tout le moins, qu'elle établisse, dans une nouvelle Constitution autonome, le principe de la consultation populaire pour toute modification ultérieure.

Valeurs et objectifs

On peut s'attendre à ce que des débats vifs et intéressants accompagnent toutes les phases de l'élaboration et de l'adoption d'une Constitution formelle. Qu'il s'agisse du pour et du contre, du contenu plus ou moins détaillé et contraignant ou du comment, c'est-à-dire des institutions et procédures constitutives, tout est matière à discussion, voire à contestation.

Il ne faut point s'en étonner: la démarche elle-même et ses acteurs sont en mesure d'influer sur la formulation de questions aussi fondamentales que l'établissement, le contrôle et la transmission du pouvoir, sur les valeurs sociales, culturelles et politiques, sur les droits fondamentaux et les libertés. La démarche et son organisation sont en quelque sorte de nature « préconstitutionnelle » et y participer devient un enjeu majeur pour les partis politiques et les composantes de la société civile, y compris les défenseurs de grandes causes ou d'intérêts particuliers.

Examiner avec soin tous les aspects du pourquoi, du contenu et du comment constitue un exercice préliminaire essentiel si l'on entend aboutir au projet le plus consensuel possible dans un délai raisonnable.

Certes, le seul fait de doter le Québec d'une Constitution nouvelle et formelle ne règle pas tous les problèmes de société qui nous assègent, s'il est vrai, comme l'écrivait Montesquieu, que « les mœurs font de meilleurs citoyens que les lois » — et ajoutons: même constitutionnelles. Si nous réussissons, cependant, après quarante ans d'efforts et de tergiversations, à enchaîner dans une nouvelle loi fondamentale un compendium de valeurs et d'objectifs majeurs de la nation qui serait également un précieux instrument d'éducation civique, alors nous pourrions espérer doter le Québec d'un instrument qui en serait à la fois le miroir et le portrait idéal.



CHRIS WATTIE REUTERS

Stephen Harper, le 22 novembre 2006, lors de l'adoption de la motion reconnaissant le Québec comme nation « au sein d'un Canada uni ». Si cette nation doit se contenter d'une autonomie au demeurant guettée par des politiques centralisatrices, il n'en devient que plus nécessaire que soit formalisée et renforcée son existence dans un énoncé de valeurs, d'objectifs et de principes propres à affermir l'avenir et à le garder le plus ouvert possible.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise; Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Emille Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Maude Rioux Soucy (Santé), Pauline Gravel (sciences), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Martin Duclos, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélar (directeur et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (lire), Odile Tremblay (cinéma), Isabelle Paré (culture); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Eric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutriscac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; à l'information jeunesse : Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Emille Parent Bouchard, Édienne Flarmonon-Erondi (communis à la rédaction); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida, INFORMATIQUE : Yvanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE : Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion), L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

WASHINGTON

SUITE DE LA PAGE 1

l'emprunteur pourra rembourser ce prêt à l'aide d'autre chose que la valeur de sa maison. De plus, l'analyse de la capacité de remboursement devra être calculée sur le versement le plus élevé des sept premières années de l'hypothèque.

«Même si le taux élevé de défauts de paiement a plusieurs causes, il semble clair que des actions et des pratiques injustes ou trompeuses de la part des prêteurs ont débouché sur de nombreux prêts qui étaient inappropriés ou qui ont induit l'emprunteur en erreur», a dit le président de la Fed, Ben Bernanke.

Ces nouvelles mesures n'ont pas empêché les marchés de concentrer leur attention sur Freddie Mac et Fannie Mae, qui ont connu une journée en dents de scie à Wall Street, avant de terminer sur une nouvelle baisse. Freddie Mac a perdu 8 % à 7,11 \$, alors que Fannie Mae a reculé de 5 % à 9,73 \$. Chacun d'eux a perdu plus de 60 % au cours des trois derniers mois.

En parallèle, une émission d'obligations prévue par Freddie Mac dans le cadre normal des activités semble s'être bien déroulée. L'émission de billets à court terme se chiffrait à trois milliards et la demande auprès des grands établissements financiers a été plus forte qu'anticipé. Selon le *Wall Street Journal*, cependant, le ministre du Trésor a lui-même appelé les patrons de ces établissements en fin de semaine pour savoir s'ils allaient acquiescer des obligations.

Opération

Ces appels du ministre du Trésor, Henry Paulson, ont eu lieu dans le cadre d'une fin de semaine chargée. Quatre mois après avoir supervisé le rachat de Bear Stearns par JP Morgan Chase, le gouvernement Bush a dévoilé dimanche soir un plan dont l'objectif serait de soutenir le fonctionnement de deux entreprises si profondément ancrées dans le système bancaire américain que celui-ci ne peut plus s'en passer.

Freddie Mac (Federal Home Mortgage Corporation) et Fannie Mae (Federal National Mortgage Association) achètent des hypothèques traditionnelles auprès des banques et les réemballent pour les vendre aux investisseurs de Wall Street. Ils permettent ainsi aux banques de prêter à nouveau et, en théorie, d'abaisser les taux exigés.

Cette omniprésence fait qu'aujourd'hui Freddie Mac et Fannie Mae possèdent ou garantissent environ la moitié des 12 000 milliards en hypothèques aux États-Unis.

Bien que les deux entreprises soient cotées en Bourse, leurs chartes, conçues par Washington en 1970 et 1938, prévoient un appui moral du gouvernement. Autrement dit, si jamais ces entités privées s'effondraient, la facture irait au contribuable.

Depuis une semaine, Wall Street est convaincue que le portefeuille d'actifs des deux entreprises est si mal en point qu'elles auront besoin d'émettre des actions, alors que d'autres laissent planer l'hypothèse d'une reprise partielle ou complète par l'État, ce qui augurerait très mal pour les actionnaires et les contribuables.

Présentement, chacun des deux joueurs bénéficie d'une marge de crédit de 2,25 milliards auprès du ministère du Trésor. En 2007, Freddie Mac a perdu 3,1 milliards, sa première perte depuis longtemps. Quant à Fannie Mae, la perte s'est chiffrée à 2,1 milliards.

Message nécessaire

Les observateurs ont fait valoir hier que le gouvernement Bush n'avait probablement pas d'autre possibilité que d'envoyer un message fort aux marchés pour leur assurer que les deux géants, qui se disent eux-mêmes en bonne santé, auront tout l'appui nécessaire si jamais les coffres sont, en effet, vides. Alors que certains accusaient encore une fois le secteur privé de s'accrocher aux contribuables lorsque les choses vont mal, d'autres s'inquiétaient de voir Washington adopter un virage plus interventionniste.

«Bien que l'annonce de cette fin de semaine annonce un virage interventionniste, nous croyons que Washington va continuer de fonctionner en mode défensif, s'attaquant aux problèmes au fur et à mesure, plutôt que de verser dans un système offensif destiné à aborder les problèmes avant leur apparition», a écrit hier la firme Merrill Lynch dans une note de recherche.

Appelé à se prononcer sur la question, le candidat républicain à l'élection présidentielle, John McCain, a dit pour sa part que les mesures du Trésor et de la Fed étaient «correctes» et qu'il souhaite l'approbation du Congrès.

«J'espère que ces mesures vont restaurer une partie de la confiance nécessaire en nos institutions et préserver la capacité des Américains d'obtenir des prêts pour acheter une maison et être capables d'effectuer leurs paiements. Les temps sont durs», a-t-il dit.

D'autres crises

L'investisseur milliardaire George Soros, philanthrope et gestionnaire de fonds qui a pris des positions massives sur certaines devises dans les années 90, a estimé que les États-Unis n'en ont pas fini avec les crises.

«Cette affaire [avec Fannie et Freddie] n'est pas la dernière», a-t-il déclaré par téléphone à l'agence de presse Reuters. «C'est une crise financière très grave. C'est la crise financière la plus grave de notre époque», a déclaré Soros.

«Il est inévitable qu'elle ait des conséquences sur l'économie réelle. Ce sont de doux rêveurs, ceux qui pensent qu'on peut avoir ce genre de crise sans que l'économie réelle soit affectée», a-t-il ajouté.

Par ailleurs, les événements entourant Freddie Mac et Fannie Mae ont fait ombrage à la plus importante mise sous tutelle bancaire depuis les années 80.

La banque IndyMac, qui exploite 33 succursales dans le sud de la Californie, a été reprise vendredi soir, après que les clients inquiets de son avenir eurent retiré 1,3 milliard en 11 jours ouvrables.

Les autorités ont indiqué que, sur les dépôts de 19 milliards, environ 18 milliards sont assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation.

MIRABEL

SUITE DE LA PAGE 1

les appareils de la C-Series de Bombardier. Il est conçu pour «améliorer de façon marquée les performances environnementales et les coûts d'exploitation». Ainsi, «autour du niveau consommation de carburant qu'au niveau environnemental et qu'au niveau économique, on est convaincu qu'on a la bonne solution», a précisé Alain Bellemare.

Cette famille de turbosoufflantes doit permettre des améliorations d'au moins 10 % en matière de consommation de carburant, d'émissions, de bruit et de coûts d'exploitation, a ajouté le dirigeant de Pratt & Whitney.

Ailleurs au salon aéronautique, la direction de Bombardier a consacré une partie de la journée d'hier à répondre aux interrogations et aux préoccupations soulevées au lendemain de son lancement officiel de la nouvelle famille d'avions C-Series. Le directeur du programme, qui prévoit que le gros de l'assemblage de ces appareils de 110 à 130 sièges se fera à Mirabel, a parlé hier de «risque calculé», avec l'aval de ce projet de 3,2 milliards. Benjamin Boehm a notamment mentionné que la conjoncture actuelle, dominée par la flambée des cours pétroliers, faisait de cet appareil, qui laisse miroiter une réduction de 20 % de la consommation de carburant, un incontournable. Il invite également à regarder du côté de la flotte vieillissante des appareils des compagnies aériennes américaines. Selon les estimations du manufacturier québécois, 35 % des ventes futures de la C-Series doivent venir de l'Amérique du Nord.

Il reste qu'avec sa nouvelle gamme d'appareils, qui devrait être commercialisée quelque part en 2013, le manufacturier québécois joue dans les plates-bandes de Boeing et d'Airbus, avec leur modèle de 110 à 130 sièges. Un analyste de Valeurs mobilières Desjardins, Benoît Poirier, a toutefois rappelé que, avec le développement du B-787 et du A380, Boeing et Airbus en avaient déjà plein les bras. Ces deux entreprises ont dû repousser le déve-

loppement des nouveaux modèles B-737 et A320 en raison des retards dans les autres programmes. Ces manufacturiers ne devraient donc pas lancer de nouveaux modèles avant 2017 ou 2018, a souligné l'analyste.

Les doutes persistaient toutefois hier, tant pour les commandes futures que pour une possible plainte de ses rivaux devant l'OMC, puisque la mise au point de l'appareil compte sur une aide gouvernementale de près de 800 millions octroyée par le Royaume-Uni, le Canada et le Québec.

«Le soutien initial est moins important qu'anticipé... mais le fait qu'il provient d'un transporteur aérien de grande qualité comme Lufthansa est définitivement une nouvelle positive», a indiqué hier Fadi Chamoun, analyste chez UBS, dans un texte de l'Agence France-Presse. Le transporteur allemand a signé une lettre d'intérêt prévoyant l'achat de 30 avions et des options pour 30 autres, une commande évaluée au total à 2,8 milliards. La demande pour ce nouveau biréacteur est «tendue», a titré hier *The New York Times* à propos de la commande de Lufthansa. Mais China Southern, Shanghai Airlines, ILFC et Qatar Airways pourraient aussi passer des commandes, selon l'analyste Jacques Kavanian, de la firme Research Capital.

Quant à l'appui gouvernemental, Bombardier a indiqué qu'il était conforme aux accords internationaux et qu'il s'agissait d'investissements participatifs, donc remboursables en fonction des résultats. Les gouvernements ont également assuré que ces subventions n'enfreignaient pas les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce qui n'empêche pas que des recours pourraient être intentés. «Je pense que les représentants du commerce des États-Unis (pour Boeing) vont déposer une plainte contre le Canada dans le dossier de la C-Series», a écrit, au journal *The Globe and Mail*, David Pritchard, professeur spécialisé dans les relations commerciales canado-américaines à l'Université de Buffalo.

Besoin de travailleurs

En premières réactions, les écoles spécialisées en aéronautique se disaient hier prêtes à former la main-

d'œuvre nécessaire à Bombardier pour construire ses avions de la C-Series. Ce projet prévoit la création de 3500 emplois sur un horizon de 10 ans. Les représentants des maisons d'enseignement des niveaux secondaire, collégial et universitaire, réunis à l'École de technologie supérieure hier, ont affirmé avoir déjà eu à faire face à des situations où la demande pour des nouveaux travailleurs spécialisés était très élevée. À ce moment-ci, les différents écoles ne savent pas exactement quels seront les besoins précis de l'entreprise, mais elles s'adapteront à ses demandes. Le défi sera maintenant de promouvoir l'industrie de l'aéronautique pour convaincre les jeunes de s'inscrire dans leurs établissements.

Les représentants des différents établissements d'enseignement spécialisés espèrent que l'annonce faite par Bombardier et la couverture médiatique qui suit sauront donner un élan aux demandes d'admission de nouveaux étudiants. Au début des années 2000, plusieurs établissements de formation ont connu une baisse très importante de leur clientèle. En 1999 et 2000, à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM), un établissement offrant des diplômés d'études professionnelles, des formations étaient données 24 heures sur 24 à environ 1500 étudiants. Trois ans plus tard, le nombre d'inscrits a chuté à 200. Depuis, le nombre d'inscrits a augmenté, mais «nous ne sommes pas à pleine capacité», explique Serge Tremblay, directeur général du Comité sectoriel de main-d'œuvre en aérospace (CAMAQ).

Le CAMAQ organisera plusieurs événements dans les prochains mois pour convaincre les étudiants potentiels des bons côtés d'une carrière en aérospace. «Il y aura peut-être une caravane, une exposition mobile qui pourrait se promener là où les jeunes et les parents sont. Il faut se rapprocher [d'eux] pour leur expliquer les défis et les possibilités de carrière», indique M. Tremblay. Selon lui, le démarrage de la C-Series ne changera pas nécessairement les méthodes de recrutement du CAMAQ, mais Bombardier pourrait être plus présent dans les activités de promotion.

Le Devoir, avec l'Agence France-Presse

GÉNOCIDE

SUITE DE LA PAGE 1

Le procureur, Luis Moreno-Ocampo, a précisé que les juges de la CPI, qui mettent habituellement deux à trois mois pour répondre à une requête de mandat international, se donneraient sans doute plus de temps cette fois, étant donné de la complexité du cas soudanais. En attendant, la liberté de mouvement de M. El-Béchar n'est pas limitée.

À Khartoum, le gouvernement a rejeté les chefs d'accusation de la CPI et a rappelé qu'il ne reconnaissait pas l'existence de cette instance pénale permanente créée en 2002, soit un an avant que n'éclate le conflit du Darfour, ce qui a fait selon les experts 200 000 morts — 10 000 seulement d'après les autorités soudanaises.

«Nous sommes en contact avec les différents membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, notamment la Chine et la Russie», a dit le vice-président soudanais, Ali Osman Taha, en parlant des efforts de Khartoum pour bloquer tout mandat d'arrêt formel. Le Conseil peut intervenir pour différer d'un an toute poursuite. M. Taha a qualifié de «fausses et mensongères les allégations du procureur de la CPI», dénonçant une «affaire politique».

M. Taha a dit que son gouvernement ferait son possible pour protéger le personnel humanitaire sur son territoire, mais il a ajouté que «personne ne peut garantir une sécurité totale» en raison de l'impact négatif sur le terrain que pourrait avoir l'annonce du procureur de la CPI. Après l'annonce de l'inculpation, quelques dizaines de personnes ont manifesté devant la représentation de l'ONU et l'ambassade de la Grande-Bretagne à Khartoum.

Un lourd bilan génocidaire

En juin dernier, M. Moreno-Ocampo avait informé le Conseil de sécurité de l'ONU du refus du gouvernement soudanais d'arrêter deux dirigeants haut placés accusés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, soit Ahamed Haroune et le chef de milice arabe Ali Kouchaib. Cette fois, la cour s'est attaquée à la plus haute cible, soit le président lui-même.

Troisième président poursuivi par la justice internationale dans l'exercice de ses fonctions, après le Yougoslave Slobodan Milosevic et le Libérien Charles Taylor, M. El-

Béchar, après avoir s'être joint aux rangs des forces armées soudanaises en 1960, a servi dans l'Armée égyptienne durant la guerre israélo-arabe de 1973.

En juin 1989, il était à la tête d'un groupe de soldats qui avait renversé le gouvernement de Sadiq al-Mahdi. Lors d'une apparition à la télévision, il avait justifié son coup d'État en prétendant sauver le peuple soudanais des griffes des politiciens corrompus.

M. El-Béchar est accusé par Moreno-Ocampo d'avoir pris personnellement la décision de lancer le génocide dans la province occidentale soudanaise, notamment parce que le président soudanais aurait ordonné à ses hommes de «ne pas faire de blessés ou de ramener des prisonniers».

Le procureur de la Cour pénale internationale l'accuse ainsi de meurtres, viols, extermination et déplacements forcés, notamment «El-Béchar exécute ce génocide sans chambres à gaz, sans balles, sans machettes. C'est un génocide par mort lente», a-t-il affirmé, en précisant que les cibles en étaient les ethnies africaines Four, Massalit et Zaghawa, dans la province occidentale du Soudan bordant le Tchad.

Selon le procureur, El-Béchar «a mobilisé l'ensemble de l'appareil d'État pour intentionnellement mettre les 2,5 millions de déplacés dans «des conditions d'existence qui ne pouvaient qu'entraîner leur destruction physique». Il établit à 118 000 le nombre des personnes mortes des suites de cette politique, alors que 35 000 civils ont été tués dans des affrontements.

Le ministre de la Justice soudanais a déclaré dimanche que l'inculpation d'Omar el-Béchar «pourrait bien tuer le dernier espoir d'un règlement pacifique», au Darfour, mais le ministère des Affaires étrangères a affirmé hier que le gouvernement de Khartoum restait résolu à poursuivre le processus de paix. Il a assuré en outre que les autorités protégeraient les 9000 militaires de l'Union africaine (UA) et de l'ONU déployés dans la province en guerre. Néanmoins, l'affaire pourrait entraver la fin du déploiement de la force conjointe UA-ONU, dont plus de 17 000 hommes ne sont pas encore à pied d'œuvre.

Le Mouvement de libération du peuple soudanais, partenaire du parti d'Omar el-Béchar dans la coalition gouvernementale, a pour sa part suggéré que le Soudan entame le dialogue avec la CPI, affirmant par ailleurs qu'un mandat d'arrêt mettrait en péril l'accord de paix Nord-Sud.

BOON

SUITE DE LA PAGE 1

surpasse une marque qui paraissait jusque-là infranchissable. Pendant des décennies, aucun film français n'avait rassemblé autant de spectateurs que les 17 millions qui sont allés voir *La Grande Vadrouille*, de Gérard Oury, en 1966. «L'année de ma naissance», précise d'ailleurs celui dont le vrai nom est Daniel Hamidou, moitié français, moitié kabyle, et ch'i de cœur comme de sang, et encore plus depuis que son second long métrage (après *La Maison du bonheur*, lui aussi inspiré d'un numéro de ses spectacles) talonne le *Titanic*, sans avoir pu le faire couler. Mais, à 20,2 millions d'entrées contre 20,5 millions pour le film de James Cameron, Dany Boon, dont le nom de scène est un clin d'œil à une série télévisée de son enfance sur les aventures du célèbre trappeur Daniel Boone, a toutes les raisons de bomber le torse de fierté.

Alors qu'il fait maintenant partie, depuis hier, de l'Ordre de la Légion d'honneur (intrônisé en même temps qu'Ingrid Betancourt!), il n'était pas à Paris pour recevoir cette prestigieuse accolade présidentielle mais bien à Montréal, dans le cadre du volet cinéma du festival Juste pour rire. «J'ai envoyé quelqu'un qui me ressemble», dit-il en blaguant, un aparté parmi d'autres pendant cette rencontre trop courte avec quelques journalistes. Car l'homme est amusant, certes, mais il affiche la simplicité de ceux qui n'ont pas connu le succès en claquant des doigts. Il n'a sans doute pas oublié qu'il a d'abord débuté sa carrière comme mime dans les rues de Paris en 1989, et il a encore moins oublié ceux qui rigolaient de son accent ch'i au début de l'adolescence. De là à dire que *Bienvenue chez les Ch'tis* est une revanche et son succès, une douce et lucrative vengeance...

Même s'il refuse de croire que la recette du succès est à la portée de la main, et à la portée de tous, Dany Boon considère que son film possédait suffisamment d'atouts pour attirer les foules. «Il n'y a pas de cynisme ni de mé-

chanceté, explique le cinéaste et scénariste. Les personnages ont des défauts mais ils sont humains. Les gens de ma région sont d'ailleurs reconnus pour être très accueillants, gentils, heureux. Et heureux aussi de ce qu'ils ont, ce qui est à l'opposé de la société de consommation. La vraie richesse, la vraie qualité de vie, elle est par rapport à l'autre. Faire preuve de générosité, c'est la chose la moins chère qui existe, car plus on est attentif aux autres, plus ils vous le rendent. C'est ce que raconte le film.»

Visiblement, le message est passé et a séduit des millions de spectateurs, au point même où plusieurs d'entre eux, vouant au film un véritable culte, l'ont vu plus d'une fois, prenant un malin plaisir à dire les répliques avant les personnages. Les marchands de DVD se frottent déjà les mains... Dany Boon mesure sa chance et la relativise. «Ça fait 15 ans que je joue, et j'ai la chance que ça soit mon deuxième film. Si ça avait été mon premier, j'aurais déjà sauté par la fenêtre! Gérer la suite aurait été beaucoup plus compliqué. Mon premier film a fait 1,2 million d'entrées, ce qui est beaucoup — même si ça paraît dérisoire à côté du deuxième.» Et s'il espérait un succès, préparer «un coup» n'était pas dans ses plans. «Les producteurs cherchent toujours à faire des coups, surtout dans les comédies. Ils veulent prendre tel stand-up, tel acteur à la mode et tel mannequin», dit-il avec ironie.

Un peu plus et on pourrait croire qu'il parle d'*Astérix aux Jeux olympiques*, un film dont le budget était pharaonique en comparaison de celui de *Bienvenue chez les Ch'tis* (78 millions d'euros, contre 11 pour le film de Boon, et faisant courir tout de même 6,8 millions de Français). «Je ne ferai aucun commentaire!», lance-t-il en souriant (un peu...). Mais il ne peut s'empêcher d'ajouter son grain de sel: «Ça prouve que c'est très difficile de réussir une comédie, car il n'y a pas de recettes. Quand on cherche à toucher le plus grand nombre, en général, on rate. Plus on est dans l'intime lors de l'écriture, plus les personnages sont proches de soi, plus on touche à l'universel.»

Et il ne pensait pas le toucher à ce point. Dans la rue, les gens viennent le voir «systématiquement», et s'il faut plaindre les pauvres traicteurs ayant la tâche de sous-titrer les accents (pour «tiens», dites «chiens!»), les ex-

pressions et les coutumes culinaires (dont le fameux maroilles, que je vous laisse le plaisir de découvrir), tous les spectateurs de l'Europe francophone en redemandent, et des projets de remake sont déjà en chantier. A Hollywood, c'est l'acteur Will Smith (Boon répètera le nom deux fois, devant notre incredulité...) qui aura l'honneur, ou la lourde tâche, de le piloter, et en Italie le projet est bien avancé.

Évidemment, rien ne vaut l'original, surtout devant les airs ahuris de Boon en facteur un peu naïfs et transi d'amour pour une belle collègue, Kad Merad en «sudiste» perdant littéralement le nord, et même les pédales, tandis que la chanteuse Line Renaud fait merveille à chaque apparition en infâme maman castratrice. Pourtant, l'espace d'une seule scène, c'est Michel Galabru qui reste dans les mémoires grâce à une tirade que l'on pourrait croire expressément écrite pour lui. «Je n'ai pas pensé à lui quand j'ai écrit la scène, admet Dany Boon, mais effectivement ça ne pouvait être que lui.» Et sa participation fut un véritable miracle, alors qu'une santé fragile le tenait loin des plateaux. Or les deux hommes se connaissent déjà et avaient un ami commun (Raymond Devos, rien de moins), et, après maintes négociations, pour convaincre l'acteur mais surtout la compagnie d'assurances, le tout fut bouclé en un après-midi et quelques prises («Dès qu'il a commencé à dire son texte, tout le monde a rigolé.»)

Des moments de bonheur comme celui-là, Dany Boon en énumère quelques-uns, responsable malgré lui d'un véritable boom touristique dans sa région natale, du jamais vu, et qui inspire maintenant les producteurs à vouloir y tourner des comédies. Car, jusque-là, le Nord, c'était le territoire des drames (à la Zola) et des œuvres austères (à la Bruno Dumont). L'espace d'un seul film, et 20 millions de spectateurs français plus tard, Dany Boon change complètement la donne. Car tout le monde se sent un peu chez soi dans *Bienvenue chez les Ch'tis*.

Bienvenue chez les Ch'tis, de Dany Boon, prend l'affiche le 25 juillet partout au Québec.

Collaborateur du Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés

au 2050, rue De Bleury, 9^e étage,

Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organismes reconnus dont le cause. Les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organismes, veuillez en aviser notre service à la clientèle du lundi au samedi par Le Devoir, info, dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur Richelieu, division de Impres Quebecor Inc., 6512, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333

Par télécopieur 514-985-3360

Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399

Par télécopieur 514-985-3390

Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344

Par télécopieur 514-985-3340

Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322

Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355

du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30

Par télécopieur 514-985-5967

Par courriel abonnements@ledevoir.com

Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346

Par télécopieur 514-985-3390